



Association Emmanuelle



L'Esprit Emmanuelle ...

Association Emmanuelle – Siège social

26 avenue de la Petite Borde – 17340 CHÂTELAILLON-PLAGE

Tél : 05 46 56 07 40 - asso-emmanuelle@emmanuelle.asso.fr

www.emmanuelle.asso.fr

« Le livret est conçu conformément à la Circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L. 311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles »

Vous trouverez à l'intérieur de ce livret des documents pratiques :

- Notre charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie.
- Notre charte pour la Dignité des personnes en Situation de Handicap.
- Notre charte philosophie, Éthique et Engagements.
- Notre charte de la Vie Affective, intime et Sexuelle.

Des informations complémentaires, sous forme de plaquettes présentant :

Les « Pôles » de l'Association Emmanuelle

Pôle Accompagnement par le Travail

(Accompagnement par le Travail)



Pôle Accompagnement et Habitat

(Accompagnement et Habitat)



Pôle Enfance

(Accompagnement et Apprentissage par le Travail)



Pôle Autisme

(Grande Vulnérabilité)

Pôle Handicap Psychique

(Accompagnement de Personnes Malades et/ou en situation de Handicap Psychique)



Pôle Inclusion Sociale Culturelle, Artistique et Sportive

(Sport adapté, artisanat d'art et animations)





Le mot de la Présidente

Chers Amis,

Bienvenue dans l'univers d'Emmanuelle,

Un univers au service des personnes en situation de handicap et de leur famille, **un univers où elles ont toute leur place et sont la raison même d'exister de cette association.**

Ici l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes sont mis en œuvre depuis 50 ans.



Ce livret d'accueil présente l'Association Emmanuelle, association de personnes vivant avec un handicap, de parents et d'amis, fondée en 1974. Elle gère aujourd'hui 33 établissements et services en Charente-Maritime ; nous y accompagnons des personnes qui vivent avec un handicap de l'adolescence au grand âge dans des lieux et des services adaptés à leurs besoins.

L'Association Emmanuelle s'est dotée d'un projet Associatif, d'une charte éthique de Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles et de 14 commissions, interface entre le travail des professionnels et celui des bénévoles. Ensemble nous nous attelons à offrir un accompagnement médico-social de qualité, à promouvoir les talents des personnes qui vivent avec un handicap, à développer leur bien-être, à favoriser leur accès au bonheur et ainsi à rétablir une certaine égalité des chances.

Je tiens à remercier personnellement l'ensemble de nos partenaires, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, les services de l'Etat, l'Agence Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine, les mairies, les communes où nous sommes implantés. Ensemble nous œuvrons pour offrir aux personnes que nous accompagnons une qualité de vie et de services. Merci de votre soutien et de votre solidarité.

Je vous invite à parcourir ces quelques pages pour faire plus ample connaissance avec l'Esprit Emmanuelle.

**La Présidente
Diane COMPAIN**

Le mot de la Direction Générale

Bienvenue à l'Association Emmanuelle,

L'ensemble des personnes accueillies, les équipes, les directions et moi-même vous souhaitons la bienvenue. Ce livret d'accueil vous permettra de découvrir ou de mieux connaître les différents établissements et services qu'offre l'Association Emmanuelle. L'accompagnement spécialisé que nous dispensons depuis 50 ans permet aux différentes personnes accueillies de développer leur autonomie, de favoriser leur progression et leur insertion sociale ainsi que professionnelle. C'est avec conviction et humanité que les professionnels de l'Association Emmanuelle œuvrent pour l'épanouissement et le bien-être des personnes en situation de handicap dans le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux de citoyens.



Depuis plusieurs années, l'Association s'est inscrite dans une démarche continue de Qualité des Services et des établissements. C'est par leur savoir-faire, leur savoir être et leur expertise que les équipes veillent à la qualité de vie des personnes accompagnées au travers des missions d'accompagnement par le travail, d'hébergement et d'apprentissage adapté et spécialisé.

Entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire, l'Association Emmanuelle s'engage autour des valeurs éthiques qu'elle s'est fixées dans le respect des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles et valorise le développement durable ainsi que l'expression de la création artisanale et artistique. La qualité de ces prestations a été reconnue par un label Qualité, Éthique et Performance intitulé label Quali-Éthique, le label Autisme France et la certification Handéo.

J'espère que ce livret saura répondre à vos questions et vous donner l'envie de venir nous rencontrer.

**Le Directeur Général
Thierry BOSCARIOL**



Présentation de l'organisme gestionnaire

Présentation :

Fondée le 4 novembre 1974 par Diane et Jean-Pierre COMPAIN, parents d'une enfant trisomique, Emmanuelle, l'Association Emmanuelle est une association loi 1901, à but non lucratif. Elle existe en tant que telle depuis le 14 octobre 1998, née de la fusion de l'Association l'Œuvre d'Emmanuelle et de l'Association Foyer Emmanuelle (créée en 1987).



L'Association Emmanuelle tient son siège social au 26 avenue de la Petite Borde à Châtelailon-Plage (17340).

L'Association se compose de membres de droits, Diane COMPAIN, fondatrice de L'Œuvre d'Emmanuelle, du Maire de Châtelailon-Plage, de membres bienfaiteurs et de membres actifs.

Ces membres sont constitués de parents, d'amis et de personnes en situation de handicap.

L'Association Emmanuelle est au cœur de sa mission fixée il y a 50 ans, celle d'accompagner les personnes en situation de handicap et leurs familles tout en préservant le lien affectif qui les unit. Elle œuvre pour l'intégration, le soutien, la valorisation, l'accompagnement au travail et à l'insertion sociale, de personnes mineures, majeures, et seniors souffrant de troubles et de handicaps, dans le but de favoriser leur intégration sociale et professionnelle, en fonction de leurs attentes et de leurs besoins.

Trois domaines d'expertises caractérisent les missions de l'Association Emmanuelle :

- ✓ le trouble du développement intellectuel,
- ✓ les troubles neuro-développementaux (autisme),
- ✓ les troubles psychiques.

L'action de l'Association Emmanuelle se décline en 4 pôles d'intervention :

- l'accompagnement par le travail et l'apprentissage,
- l'accompagnement social et l'habitat,
- l'inclusion sociale et culturelle,
- le sport adapté et les animations.

Cette organisation permet de créer des conditions et des collaborations fortes dans chacun des pôles et entre les pôles afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Statuts de l'Association Emmanuelle :

L'Association s'est fixée pour objectifs, selon l'article 2 de ses statuts :

- de procurer aux personnes en situation de handicap une activité rémunérée ou non ainsi qu'un hébergement durant toute leur vie, par la création, la gestion et l'administration d'E.S.A.T, notamment celui de l'Œuvre d'Emmanuelle à vocation artisanale et artistique, de foyers occupationnels et d'hébergements collectifs ou individuels, et d'une manière générale, toute structure permettant d'atteindre le but qu'elle s'est fixé,
- de faciliter l'évolution et l'intégration à la vie sociale, des personnes en situation de handicap,
- de participer activement à l'amélioration des mesures législatives en faveur des personnes en situation de handicap.



Ses principaux moyens d'action sont :

- Créer et gérer des structures et des services dédiés à l'accompagnement spécialisé en faveur de personnes qui souffrent de troubles autistiques, mentaux et/ou psychiques ;
- Favoriser et initier l'échange et la transmission de nouvelles connaissances acquises et de savoir-faire au sein des espaces et regroupements poursuivant un but identique ou parallèle ;
- Participer aux campagnes visant à améliorer la représentation sociale des maladies autistiques, mentales et psychiques dans l'opinion publique ;
- Organiser et animer des réunions d'information, des conférences, des expositions et, de façon générale, initier tous moyens permettant d'atteindre les buts de l'Association ;
- Former des équipes professionnelles promptes à :
 - Travailler en étroite collaboration avec les partenaires du réseau de la santé mentale et de l'action sociale,
 - Évaluer les demandes et mettre au service des publics accompagnés des moyens personnalisés pour répondre à leurs besoins.

La diversité des besoins et des attentes des publics accueillis et accompagnés à l'Association Emmanuelle, au regard des âges, des lieux de vie, des types de handicaps, conduit l'Association à proposer des solutions adaptées et personnalisées, pour répondre aux attentes, aux besoins et aux évolutions des parcours de vie des personnes.



Valeurs :

L'Association Emmanuelle repose depuis l'origine sur de solides valeurs éthiques qui se sont adaptées et diversifiées au fil du temps et de son développement, passant d'un CAT, l'Œuvre d'Emmanuelle, à une Association gestionnaire de 33 établissements et services répartis sur le territoire de la Charente-Maritime, prenant en compte les besoins et les aspirations des personnes accueillies et de leurs familles ainsi que de l'évolution législative et réglementaire de notre pays.

Ces valeurs constituent aujourd'hui un héritage du chemin parcouru par l'Association Emmanuelle et un socle sur lequel s'appuient ses actions pour répondre aux enjeux d'avenir. Elles fédèrent les personnes accueillies, leurs familles, les administrateurs, les bénévoles et les professionnels, et façonnent nos manières de penser et d'agir.



Ces valeurs gravées dans l'ADN de l'Association, ont fait naître « l'Esprit Emmanuelle ». En 2019, l'Association Emmanuelle a fait le choix de promouvoir ce dernier en lançant une École de formation chargée de diffuser ce qui caractérise l'Association Emmanuelle, sa philosophie, son savoir-faire et ses valeurs et intégrer les professionnels en poste ou entrant

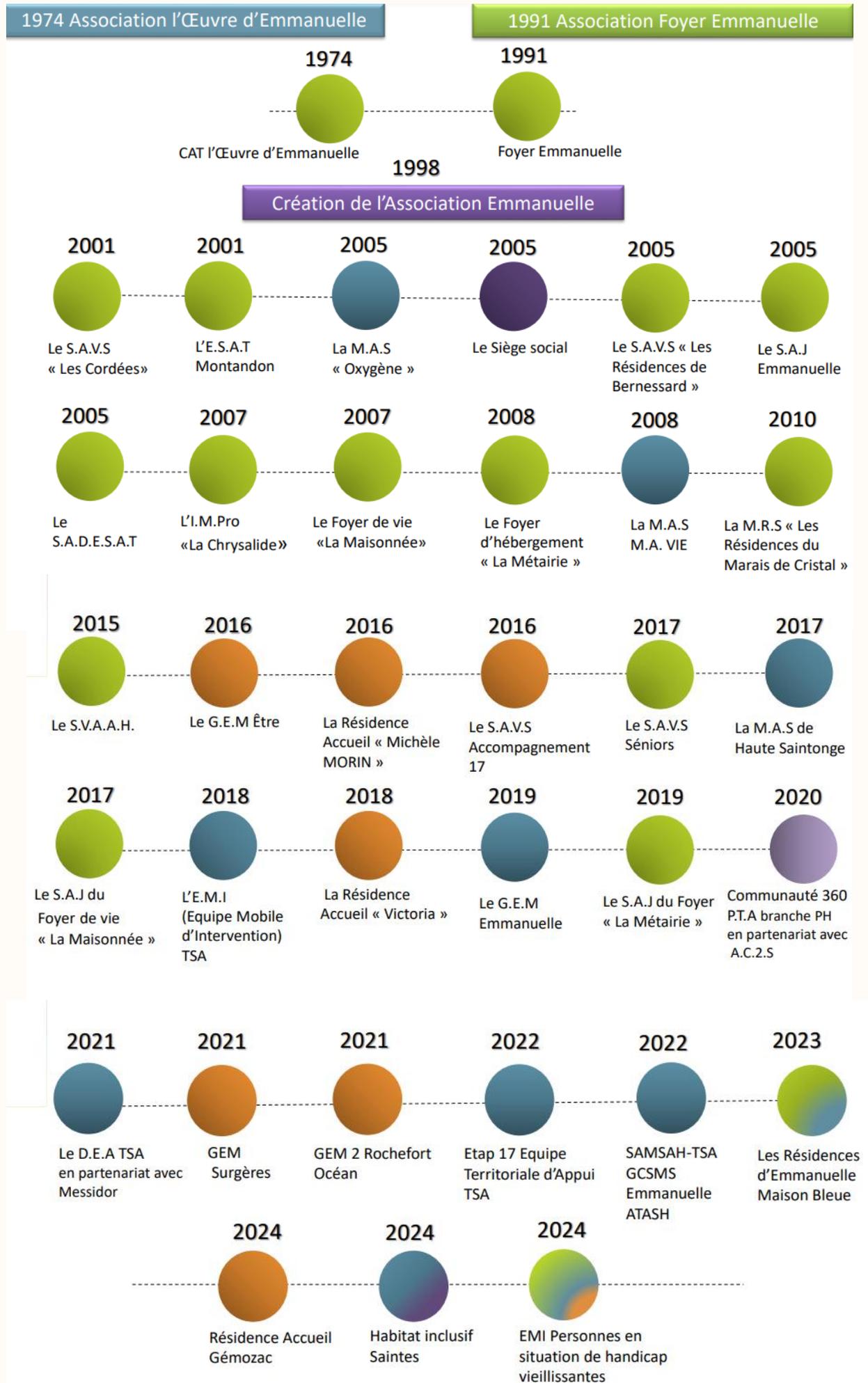
dans un engagement commun, une culture partagée, afin de garantir la meilleure qualité d'accompagnement au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Adhésion au mouvement UNAPEI :

En raison des leviers d'action dont dispose l'UNAPEI pour porter les demandes des personnes en situation de handicap et de leur famille devant les pouvoirs publics, et de la place qu'elle occupe dans le dialogue avec les décideurs publics, l'Association Emmanuelle a fait le choix de rejoindre le mouvement UNAPEI. L'adhésion de l'Association Emmanuelle à l'UNAPEI a été adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2021.



Historique des établissements et services :



Implantation territoriale :

L'Association Emmanuelle est aujourd'hui fortement présente et mobilisée sur tout le département de la Charente-Maritime pour agir à destination des personnes en situation de handicap conformément aux actions qu'elle développe (ou pourrait développer). À ce jour, elle gère 33 établissements et services.



Organes de gouvernance :

Le fonctionnement de l'Association Emmanuelle s'articule autour d'organes décisionnels et exécutifs, l'Assemblée Générale, le Bureau, le Conseil d'Administration mais également des commissions qui constituent une originalité de l'Association Emmanuelle et répondent à une conception participative de notre vie associative.

L'Assemblée Générale :

Organe décisionnel composé de tous les membres de l'Association Emmanuelle. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an pour approuver le bilan et les rapports d'activités de l'association et des établissements gérés par celle-ci.

Le Bureau :

Organe exécutif dont les membres sont élus par le Conseil d'Administration, il est composé de 8 membres dont la Présidente, les Vice-présidents, le Trésorier, le Trésorier adjoint, le Secrétaire et le Secrétaire adjoint.

Le Conseil d'Administration :

Organe de décision dont les membres sont nommés par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé aujourd'hui de 32 membres et de sa Présidente, et représente les différents établissements de l'Association. Parmi ses membres, trois personnes accompagnées en situation de handicap siègent à ce Conseil d'Administration depuis 2019, un choix assumé et nourri d'une volonté de voir ces personnes participer pleinement à la vie de l'Association.

En application de ses statuts, le Conseil d'Administration est composé en majorité de parents et amis des personnes en situation de handicap, mais au moins 8 postes sont réservés à des personnes non parents de personnes en situation de handicap.

Les Commissions associatives :

Les commissions servent d'interface entre les administrateurs, les bénévoles, les familles et les professionnels et sont chargées de soumettre des propositions au Bureau, et au Conseil d'Administration. Elles sont composées par des membres du Conseil d'Administration et des directions.

D'autres personnes peuvent participer aux commissions en qualité d'intervenants, consultants ou experts, extérieurs au Conseil d'Administration, en fonction des besoins et à la demande du Conseil d'Administration.

Au nombre de 14, elles abordent différentes thématiques :

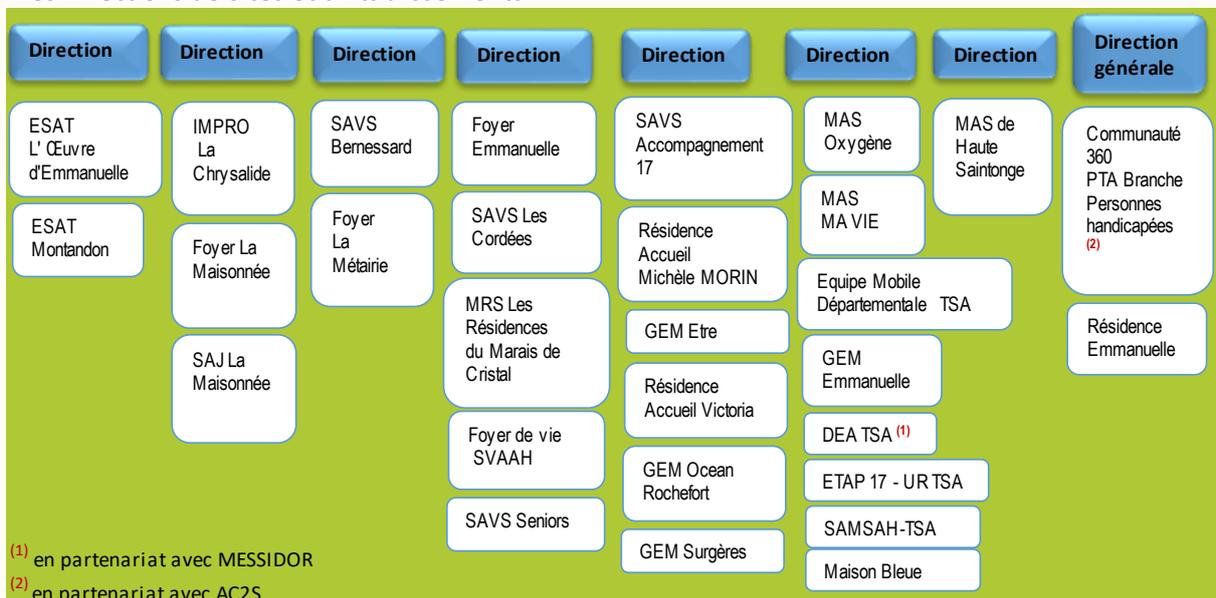


Organigramme :

Le Siège Social



Les Directions de Sites et d'Établissements



(1) en partenariat avec MESSIDOR

(2) en partenariat avec AC2S

Siège social :

Organe technique, le Siègne Social regroupe la Direction Générale, la Direction technique et les fonctions transversales suivantes :

- Comptabilité et finances
- Ressources Humaines
- Développement du pôle médico-social
- Qualité, sécurité, environnement
- Formation
- Communication
- Informatique
- Secrétariat

Le Siègne Social au travers de la Direction Générale conduit la stratégie déclinée à partir des orientations définies par les organes décisionnels.

Le Siègne Social assure la mise en œuvre de la politique associative sur l'ensemble des établissements et services gérés par l'association. Il veille à l'application et au respect des dispositifs législatifs et réglementaires. Il a un rôle d'animation et de contrôle des établissements, ainsi que d'assistance et de conseil. Il constitue un pôle de ressources pour les Directeurs dans la gestion du personnel, de la gestion financière et administrative. Il prépare et suit les projets.

Directions d'établissements et de services :

Les directions d'établissements et services garantissent sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime le respect des valeurs de l'Association et l'application d'une stratégie définie par les organes décisionnels et les politiques publiques.

Vie Associative :

La vie associative est essentiellement financée par les cotisations de ses membres, les dons et subventions diverses qu'elle peut recevoir, ainsi que les produits financiers de certains placements et les produits des activités exercées par l'association dans le cadre de son objet social.

Reconnue comme association de bienfaisance par la Préfecture de Charente-Maritime, l'Association Emmanuelle dispose, à ce titre, de la faculté de percevoir des libéralités et de recevoir des dons.

Bénévoles :

Véritable ressource, l'Association Emmanuelle peut compter sur le soutien de bénévoles pour accomplir certaines missions. L'association s'est dotée d'une charte pour les bénévoles afin de clarifier le rôle, la place de ces derniers et le travail de collaboration et de partenariat avec le corps professionnel de l'Association Emmanuelle.

Entités juridiques :

LE FONDS DE DOTATION EMMANUELLE

Détenant un patrimoine immobilier affecté à des services sous financement public et privé, l'Association Emmanuelle fait le choix, en 2018, de « sanctuariser » et de valoriser dans une entité dédiée, les biens immobiliers autofinancés.

Par délibération du Conseil d'Administration du 25 juin 2018, le Fonds de Dotation Emmanuelle est constitué et a son siège au 6 impasse Clémenceau à Châtelailon-Plage.

La gouvernance est axée sur un Conseil d'Administration composé de 5 membres dont la Présidente de l'Association Emmanuelle et quatre administrateurs du Conseil d'Administration de l'Association Emmanuelle.

Le Fonds de Dotation Emmanuelle permet de pérenniser, développer et gérer des activités de même qu'une partie de son patrimoine afin de mener ou soutenir des actions d'intérêt général. Il constitue également un outil de levée de fonds auprès du public pour financer ces actions ou des œuvres d'intérêt général.

Le patrimoine immobilier du Fonds de Dotation Emmanuelle est constitué des biens suivants :

- les Résidences d'Emmanuelle et la Maison Bleue à Châtelailon-Plage.
- la maison des Cordées et les deux studios situés au cœur du Village Emmanuelle à Châtelailon-Plage
- la maison dédiée au GEM Être à Rochefort
- la Résidence Accueil Victoria à Saint Laurent de la Prée
- un immeuble à usage professionnel à Saint Vivien



LE GCSMS EMMANUELLE ATASH

Partenaire d'une réponse commune à un appel à projet initié par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour la création d'un SAMSAH-TSA et ayant reçu un avis favorable des financeurs, l'Association Emmanuelle et A.T.A.S.H constituent un GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale). Cette entité permet une gestion commune du SAMSAH-TSA de 45 places sur le département de la Charente-Maritime.

La convention constitutive du GCSMS EMMANUELLE ATASH est signée le 9 septembre 2022 et fixe son Siège Social au 1 boulevard du Docteur Emmanuel Pineau à Saint Trojan les Bains (17370).

L'Association Emmanuelle et A.T.A.S.H sont membres fondateurs du GCSMS. Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale par son Président, un administrateur de chaque Conseil d'Administration et son Directeur Général. Le groupement est géré par un Administrateur dont les fonctions sont confiées aux Directeurs Généraux des deux associations membres fondatrices du groupement de manière alternative dans un ordre de roulement Association EMMANUELLE puis association A.T.A.S.H.



Siège Social

26 avenue de la Petite Borde
17340 CHÂTELAILLON-PLAGE
Tél : 05 46 56 07 40

Pôle administratif

4 avenue Éric Tabarly
17180 PÉRIGNY
Tél : 05 46 56 07 40



E.S.A.T. l'Œuvre d'Emmanuelle

Établissement à vocation artisanale et artistique

Présentation :

L'E.S.A.T. l'Œuvre d'Emmanuelle qui proclamait, à sa création, en 1974 **une certaine égalité des chances** entre les êtres, réaffirme dans les faits et à travers l'évolution de ses ateliers, une capacité réelle des personnes en situation de handicap à l'expression, voire à la création artistique.

Ce vaste projet dont Diane et Jean-Pierre COMPAIN sont à l'origine sous-entend, un épanouissement, une joie réelle de la personne en situation de handicap à travers son travail parmi les autres de la société.



La production artisanale et artistique étant originale, créative et valorisante, en plus de procurer à la personne en situation de handicap une

rémunération, elle lui apporte un épanouissement et lui permet de continuer d'évoluer harmonieusement dans le but de s'insérer valablement dans la société.

L'E.S.A.T. l'Œuvre d'Emmanuelle permet aux personnes accompagnées avec des troubles du comportement intellectuel, des troubles psychiques et des troubles de l'autisme, de développer son potentiel artistique au travers des ateliers du Marais Blanc ou d'activités de soutien et d'accéder à la reconnaissance de ses talents et compétences.

Afin de diversifier les activités et de pérenniser l'activité artisanale de l'E.S.A.T., l'atelier création et Espaces Verts a été créé en 2001. Cet atelier a évolué de manière exponentielle et il représente aujourd'hui 4 équipes engagées à satisfaire la clientèle de particuliers et d'entreprises faisant appel à leurs services.

En 2011, l'atelier Multiservices a vu le jour avec pour mission la réalisation de travaux d'entretien du bâtiment chez les particuliers ainsi que l'entretien des établissements et locaux de l'Association Emmanuelle.

Les projets d'atelier des Espaces Verts et d'atelier Multiservices s'inscrivent dans une dynamique d'évolution, de diversification et d'ouverture sur l'extérieur. En lien avec l'objectif d'origine, la mission de l'E.S.A.T. consiste à offrir aux personnes accueillies un travail valorisant.

L'établissement est sous la compétence de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Lieu d'implantation :

- **L'E.S.A.T. l'Œuvre d'Emmanuelle** : 15 chemin du Marais blanc – 17340 Châtelailon-Plage.
- **L'atelier Espaces Verts** : ZA des Bonneveaux – 17220 Saint Vivien.

- **L'atelier Multiservices** : 300 route des Coudrées – 17450 Saint Laurent de la Prée.
- **La boutique café terrasse - concept store** : 94 boulevard de la République – 17340 Châtelailon-Plage.

Public accueilli :

L'E.S.A.T. l'Œuvre d'Emmanuelle accueille des personnes avec des troubles du développement intellectuel, des troubles psychiques et des troubles de l'autisme ayant toutes une orientation de la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H) pour travailler en E.S.A.T. L'accueil se fait à partir de 20 ans et à 16 ans avec une dérogation de la C.D.A.P.H.

Une période d'essai de 6 mois renouvelable 1 fois, sur décision de la C.D.A.P.H. doit précéder toute admission définitive. Elle a pour but d'établir la capacité de travail actuelle et potentielle des personnes accompagnées. Depuis 2007, l'E.S.A.T. l'Œuvre d'Emmanuelle a une capacité d'accueil de 58 équivalents temps plein et 6 places à temps partiel.

Objectifs :

Les objectifs de l'E.S.A.T. l'Œuvre d'Emmanuelle définissent ainsi :

- ✓ Offrir d'une part aux personnes accompagnées une activité professionnelle et les soutiens socio-éducatifs qui l'accompagnent et, d'autre part, engager des actions et des prestations visant à leur donner les moyens d'une insertion sociale et professionnelle et d'assurer le respect de la dignité de la personne, son intégrité, sa sécurité et sa valorisation.
- ✓ Assurer un soutien et un accompagnement individuel de qualité favorisant le développement de la personne accueillie, son autonomie et son insertion sociale et professionnelle, adaptés à son âge, à ses besoins dans le respect de ses attentes.
- ✓ Accompagner la personne vers l'autodétermination et lui permettre de devenir ce qu'elle a envie d'être. Permettre à la personne d'être acteur de sa vie, de participer avec l'aide de son représentant si besoin, à la mise en œuvre de son projet personnalisé dans le cadre d'un contrat de soutien et d'aide par le travail.

Dans la mesure de leurs possibilités et après leur passage à l'E.S.A.T. l'Œuvre d'Emmanuelle, certains adultes en situation de handicap pourront s'intégrer totalement dans la vie active ordinaire. Les habitudes du travail bien fait et la conscience professionnelle qui leur auront été inculquées à l'E.S.A.T. seront alors un gage de sécurité.

Fonctionnement de l'établissement :

Les ateliers intra-muros, les ateliers du Marais Blanc

- Un atelier de sérigraphie
- Un atelier de peinture sur soie
- Un atelier de fabrication de bijoux
- Un atelier de tissage
- Un atelier de couture
- Un atelier d'objets décoration intérieure
- Un atelier de petits travaux



L'atelier Espaces Verts

Création : massifs, jardins secs, pelouses,
Tonte de pelouses, tailles de haies.

Les prestations de service

Administratives,
Entretien des locaux,
Collectivités.

L'atelier Multiservices

Peinture en bâtiment,
Maçonnerie,
Dallage,
Revêtement sols et murs.

L'ouverture vers l'extérieur :

Commercialisation des créations artisanales et artistiques
des ateliers du Marais Blanc, E.S.A.T. l'Œuvre
d'Emmanuelle :

Boutique de l'Œuvre d'Emmanuelle :
94 boulevard de la République – 17340 Châtelailon-
Plage.

Exposition et vente d'artisanat d'art, ateliers autour des
savoir-faire, salon de thé.

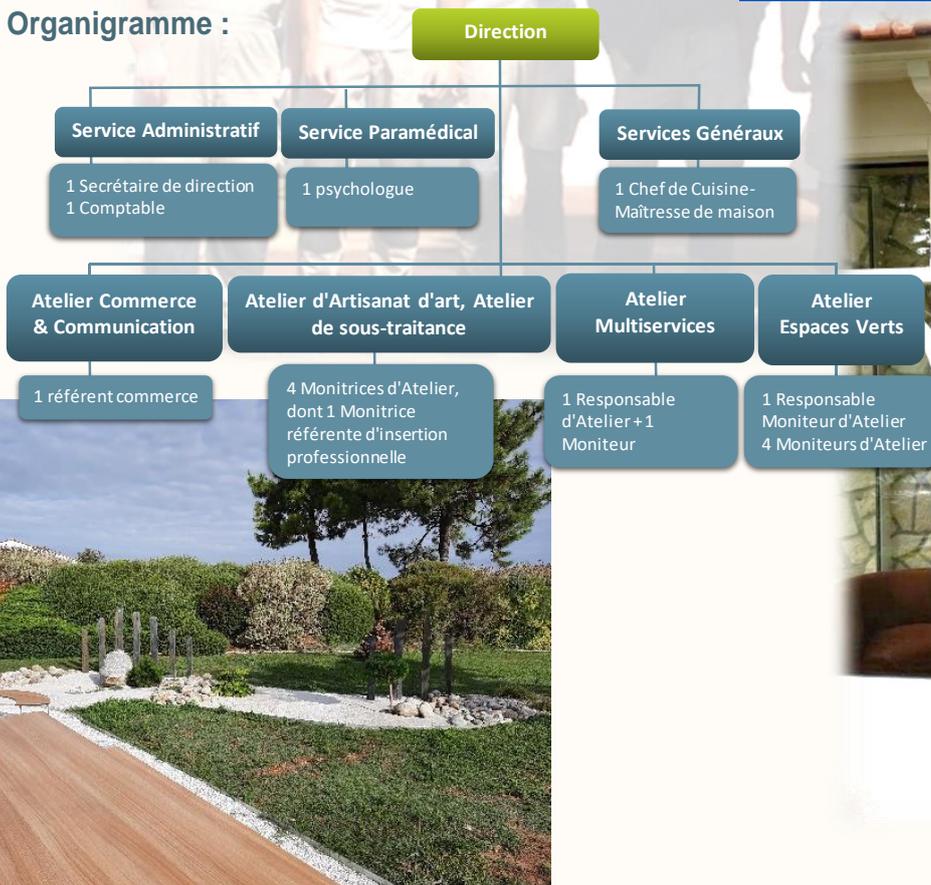
Sur Facebook :

www.facebook.com/ESATlesateliers

Sur internet :

www.esprit-emmanuelle.shop

Organigramme :



Un réseau partenarial : les familles, les mandataires judiciaires, le CMP, les psychologues, les psychiatres, les intervenants extérieurs (bénévoles, art-thérapeute...), des partenaires du médico-social (CED-H, CER-H, IMPRO, AGEFIPH, AFPA, Groupements de directeurs d'E.S.A.T., ANDICAT, Ecs Autisme...) des acteurs locaux (organismes de prévention, Associations culturelles ou de loisirs, mairies, CCAS ...).



E.S.A.T. l'Œuvre d'Emmanuelle

15 chemin du Marais Blanc
17340 CHÂTELAILLON-PLAGE
Tél : 05 46 56 26 61

esatoe@emmanuelle.asso.fr



E.S.A.T. Montandon

Domaine de Bernessard

ÉTABLISSEMENT AGRICOLE BIOLOGIQUE

Présentation :

L'Association Emmanuelle a bénéficié de l'opportunité d'acquérir un domaine agricole par donation de la part d'un couple d'agriculteurs, Madame et Monsieur MONTANDON, en 1999, amis de Jean-Pierre et Diane COMPAIN, fondateurs de l'ESAT l'Œuvre d'Emmanuelle.

Cette donation représente une propriété de 68 hectares dont 42ha de terres cultivables et 26ha de forêt, ainsi qu'un château et une cour bordée de dépendances. Situé au sein du domaine du château de Bernessard à Gémozac, l'E.S.A.T. a ouvert ses portes le 19 novembre 2001.

L'établissement depuis sa création est à vocation agricole biologique.

Les personnes en situation de handicap intellectuel travaillent soit à l'atelier de maraîchage biologique, soit en espaces verts, en conditionnement, mais également en cuisine, à la commercialisation des produits maraîchers dans notre boutique sur le site, ouverte du lundi au vendredi.

Cadre réglementaire :

L'E.S.A.T. MONTANDON est ouvert depuis le 19 novembre 2001, sur décision d'un arrêté N° 253/SGARD/DRASS/2000 du 24 août 2000 fixant sa capacité d'accueil à 28 places. Cette capacité est portée à 29 places par l'arrêté N°06-3287 du 2 octobre 2006 et 33 places par l'arrêté N° 08-3972 du 22 octobre 2008 et aujourd'hui à 37 places équivalent temps plein. L'E.S.A.T. MONTANDON est ouvert toute l'année (hors fermeture annuelle, semaine 52). L'établissement est sous la compétence de l'A.R.S. Nouvelle Aquitaine.

Objectifs :

L'objectif de l'E.S.A.T. MONTANDON est double : offrir aux personnes en situation de handicap qu'il reçoit, une activité productive (et les soutiens qui l'accompagnent) d'une part, et d'autre part, engager des actions visant à leur donner les moyens d'une insertion sociale et professionnelle.

Dans la mesure de leurs possibilités, selon leur projet et après leur passage à l'E.S.A.T. MONTANDON, certains adultes en situation de handicap pourront intégrer le milieu ordinaire de travail. L'établissement favorise les stages en entreprise du milieu ordinaire de travail pour les travailleurs d'E.S.A.T.

Public accueilli :

L'E.S.A.T. MONTANDON accueille des personnes en situation de troubles de développement intellectuel ayant une orientation de la C.D.A.P.H. (Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées) pour travailler en E.S.A.T.

L'ESAT MONTANDON reçoit des personnes déficientes intellectuelles présentant un retard mental moyen à léger, avec ou sans troubles associés, à partir de l'âge de 16 ans avec une décision de dérogation de la C.D.A.P.H (Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Les missions professionnalisantes, liées à l'activité de production.

L'atelier Maraîchage biologique – la production :

Le maraîchage biologique est l'atelier historique de l'ESAT, la vocation biologique étant une condition de la donation. Les travailleurs produisent des légumes biologiques, sur 5ha de plein champ et 1ha de serre froide. Tous les actes de ce métier sont accomplis par les maraîchers sous supervision des deux moniteurs ou monitrices d'atelier ainsi que du responsable d'exploitation.

L'atelier préparation des commandes maraîchères.

Deux personnes travaillent en permanence sur cette unité de travail. La préparation des commandes est un travail qui requiert précision et méthode car les savoir-faire se succèdent. Les deux maraîchers responsables de cette mission sont en capacité de lire, écrire, compter, trier par calibre, couleur etc.... et ont une connaissance des exigences spécifiques en fonction du type de clientèle.

Cet atelier est très important, il permet de finaliser le travail accompli par les maraîchers, la démarche qualité valorise le travail de chacun auprès des professionnels et particuliers qui achètent les produits.

✓ **Les livraisons**

Des maraîchers assurent les livraisons en fonction de leur autonomie et de leurs demandes formulées dans le cadre de leur projet personnalisé. Des binômes sont constitués afin d'assurer une bonne relation clientèle.

✓ **La commercialisation des produits maraîchers**

L'ESAT dispose de plusieurs débouchés principaux pour la commercialisation de la production de légumes.

✓ **Le tutorat sur le maraîchage**

Les compétences de certains travailleurs du maraîchage leur permettent d'exercer un tutorat auprès de leurs pairs moins expérimentés et dans certains cas de stagiaires en situation de handicap. Le champ des transmissions de savoir-faire est assez large puisque de manière générale la polyvalence est favorisée.

L'atelier création et entretien d'Espaces verts :

Cet atelier a été créé en janvier 2014, suite à un essai fructueux courant 2013. Depuis 2019, la seconde équipe a été pérennisée afin de répondre aux demandes des nouveaux clients.

L'atelier sous-traitance : mise sous plis – conditionnement :

L'atelier conditionnement a été créé en 2017, à l'origine il servait à la création de box pour l'entreprise LÉA NATURE puis il s'est ouvert à d'autres prestations comme le stockage et la mise sous pli. L'atelier sous-traitance permet de diversifier davantage les compétences des travailleurs.

Des personnes sont responsabilisées sur un poste en fin de chaîne de conditionnement afin de contrôler la qualité du travail.

L'atelier Commerce et Communication :

Dans la boutique de l'ESAT, il est proposé à la clientèle les légumes de saison ainsi que des produits issus de l'achat revente de produits locaux en bio : légumes complémentaires sur le site, tisanes, thé, gâteaux, confiture, sels aromatisés de la MAS de Haute Saintonge, artisanat d'art de l'ESAT l'Œuvre d'Emmanuelle de Châtelailon-Plage.

L'atelier restauration :

Depuis 2017 la cuisine de l'ESAT est devenue une cuisine centrale, elle assure l'élaboration des repas les midis en semaine à l'ESAT mais également les repas de la MAS de Haute Saintonge, matin, midi et soir, en continu.

L'atelier entretien des locaux de l'ESAT

L'entretien des locaux est quotidien, il est pratiqué par des travailleurs en autonomie, supervisés, par une tutrice technique et par l'équipe éducative. Ils sont formés régulièrement.

Les prestations de service des locaux de l'ESAT :

Les équipes de l'ESAT sont amenées à effectuer des prestations de ménage en extérieur.

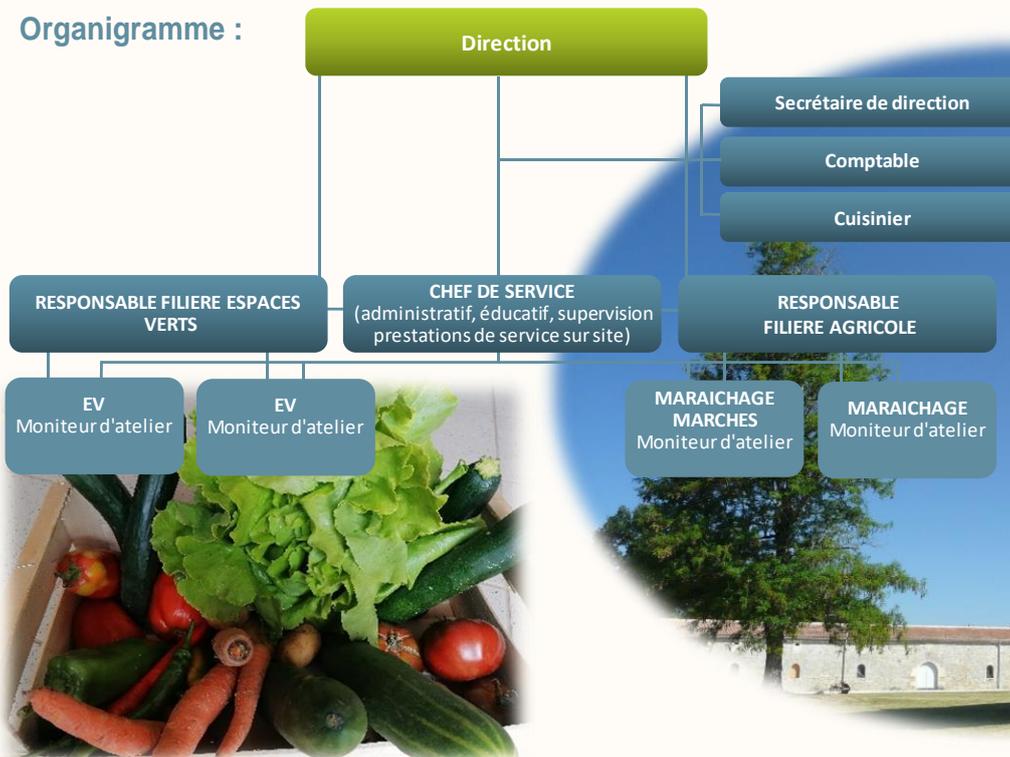
Les prestations de service en restauration :

De même que pour l'activité entretien ménage, les équipes de l'ESAT sont amenés à effectuer des prestations de service en qualité d'aide-cuisinier.

Les missions de soutien pour l'épanouissement personnel et social de la personne accompagnée :

- Le maintien des acquis scolaires ;
- Préparation au Code de la route ;
- La sortie annuelle ;
- Des activités de promotion de l'autonomie ;
- Des préventions/sensibilisation à thème ;
- Le soutien psychologique ;
- La reconnaissance des acquis de l'expérience ;
- La formation.

Organigramme :



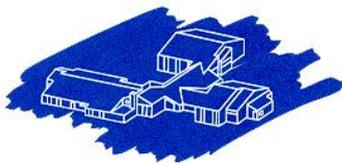
Photos Bérenger MARCEL, artiste photographe

E.S.A.T. MONTANDON

Domaine du Château de Bernessard
17260 GÉMOZAC

Tél : 05 46 95 42 00

esat-gemozac@emmanuelle.asso.fr



Foyer Emmanuelle

Foyer d'hébergement d'E.S.A.T.

Présentation :

Depuis son ouverture en juin 1991, le Foyer Emmanuelle accueille des personnes en situation de handicap, présentant un Trouble du Développement Intellectuel avec ou sans troubles associés et travaillant à l'ESAT l'Œuvre d'Emmanuelle.

Habilité à l'Aide sociale, l'établissement est sous la compétence du Conseil Départemental de la Charente-Maritime. Il dispose d'un agrément lui permettant d'accompagner 14 travailleurs à l'année, ainsi que d'accueillir des stagiaires de l'ESAT ou des personnes en situation d'urgence sur une place d'accueil temporaire.

Lieu d'implantation :

Le Foyer Emmanuelle est implanté au cœur de la station balnéaire de Châtelailon-Plage, sur un terrain regroupant plusieurs établissements de l'Association : le « Village Emmanuelle ».

Légèrement en retrait des voies principales, en bordure de marais, le site est proche des commerces, services et transports en commun, ainsi que de l'ESAT l'Œuvre d'Emmanuelle, tout en bénéficiant d'un environnement calme.

Les personnes accompagnées qui le souhaitent peuvent ainsi se rendre au travail, chez le médecin, faire des achats, aller à la plage ou accéder aux activités de loisirs et culturelles en toute autonomie.



Conçu dans un style charentais, de dimension humaine et dans un esprit familial, le Foyer est un habitat collectif qui regroupe 2 établissements sous le même toit :

Le Foyer Emmanuelle (14 places et 1 accueil temporaire) et le Foyer de Vie SVAAH de 12 places.

En tout, le Foyer comprend 26 chambres de 20m² avec salles de bain individuelles, ainsi que 3 appartements T2 qui permettent à certains résidents de vivre en couple et/ou de se préparer à vivre en autonomie. Chaque personne meuble et décore son espace privatif selon ses goûts et ses envies.

Ces logements sont répartis sur 3 ailes, reliées par des espaces communs : une salle à manger et des salons lumineux et ouverts sur l'extérieur.



Les repas sont préparés sur place par notre cuisinière.

Une lingerie pédagogique est à la disposition des personnes accompagnées qui souhaitent effectuer leurs lessives en autonomie. Le Village Emmanuelle est également équipé d'une blanchisserie centrale.

Public accueilli :

Toute personne en situation de handicap, âgée de 18 à 60 ans et bénéficiant d'une orientation E.S.A.T. avec Foyer d'hébergement.

Fonctionnement de l'établissement :

Résidence principale de chacun de ses occupants, le Foyer Emmanuelle est ouvert toute l'année. L'équipe éducative est présente de 7h à 22h puis est relayée par une surveillance de nuit.

Les ateliers et activités proposés sont à visées multiples :

Cognitive :

Initiation à la lecture, écriture, orientation dans l'espace et dans le temps, notions financières ...

Sportive :

Gymnastique volontaire, sports collectifs, pétanque, judo, natation, bowling, tennis de table....

Sociale, culturelle et artistique :

Jeux de société, découverte de l'environnement, expositions, soirées inter ESAT, participation à la vie sociale, CVS, réunions d'expressions ...

Sensorielle :

Esthétique, massage des mains, marche, coiffure, maquillage, shopping ...

Apprentissage à la vie sociale :

- Activités ménagères (gestion de son logement, de son linge...),
- Cuisine,
- Gestion du temps libre (préparation et organisation de voyages, seul ou non, de sorties...),
- Gestion administrative et financière (gérer ses finances, ses biens, ses achats personnels, son vestiaire, ses déplacements à l'extérieur et sa façon de s'orienter, la communication...),
- Travail sur la communication et le comportement (savoir se présenter, converser, se servir d'un téléphone, envoyer du courrier, être respectueux, tolérant, etc...).



Missions et objectifs :

Les objectifs du Foyer Emmanuelle sont d'offrir un accompagnement quotidien aux résidents en tenant compte de leur statut de travailleurs d'ESAT, ainsi qu'un hébergement digne de tout citoyen par :

- L'insertion de la personne dans son milieu, son environnement, sa ville,
- Une meilleure autonomie de la personne par l'action quotidienne de l'équipe, qui s'appuie sur les compétences de chacun, développe la confiance en soi des résidents par le moyen d'activités scolaires, sportives et culturelles et qui aide à l'appropriation et à la gestion du lieu d'habitation,
- L'épanouissement de la personne en apportant un soutien psychologique et social toujours dans un esprit familial,
- Le développement du pouvoir d'agir et l'auto-détermination de la personne pour qu'elle soit actrice de son projet de vie.

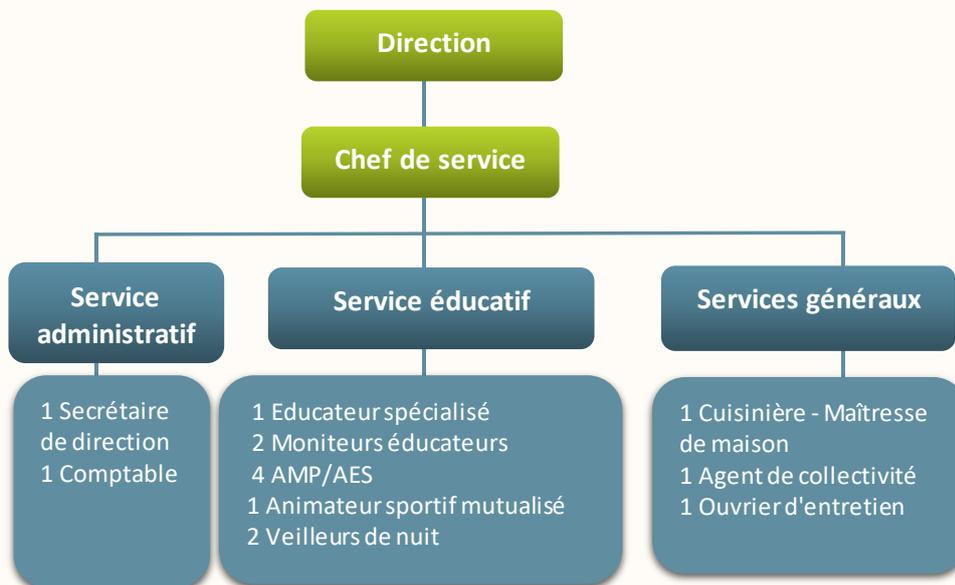
L'accompagnement s'effectue au travers des actions suivantes :

- Actions tendant à développer la communication et la socialisation,
- Enseignement et soutien pour l'acquisition de connaissances et l'accès à la culture,
- Surveillance médicale régulière, générale ainsi que spécifique,
- Soins et rééducation,
- Accompagnement, information et collaboration avec la famille, l'aidant, l'entourage habituel de l'adulte.

Organigramme :

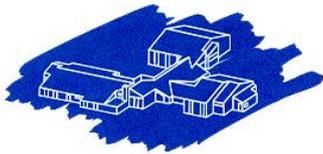
Pour mettre en oeuvre son projet médico-social, pédagogique et éducatif, l'établissement dispose des moyens ci-dessous :

- Une équipe mutualisée avec le Foyer de Vie S.V.A.A.H., situé dans les mêmes locaux,
- Un réseau partenarial : les familles, les aidants et mandataires judiciaires, le secteur médical et paramédical (CMP, les psychologues, psychiatres, IDE, SSIAD, EMEICO ...) les associations sportives (clubs tous sports, ASCAE) , les bénévoles, les acteurs locaux (organismes de séjours adaptés, administrations, CCAS, prévention, Mairie...), les associations culturelles, les partenaires médico-sociaux (ESAT, pharmacie, MDPH, CD 17, EHPA ARVI, pharmacie ...).



Foyer Emmanuelle
Foyer d'hébergement d'E.S.A.T.

Impasse Clémenceau
17340 CHÂTELLAILLON-PLAGE
Tél : 05 46 56 98 14
secretariatfoyeremmanuelle@emmanuelle.asso.fr



Maison de Retraite Spécialisée

Les Résidences du Marais de Cristal

Présentation :

Ouverte en 2010, la MRS accueille des personnes en situation de handicap âgées de plus de 60 ans, présentant un trouble du développement intellectuel, avec ou sans troubles associés.

Habilité à l'Aide sociale et non médicalisé, l'établissement est sous la compétence du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et accueille 23 personnes.

Le lieu d'implantation :

La MRS « Les Résidences du Marais de Cristal » est implantée au cœur de la station balnéaire de Châtelailon-Plage, sur un terrain regroupant plusieurs établissements de l'Association : le « Village Emmanuelle ».

Le site est proche des commerces, services et transports en commun, tout en bénéficiant d'un environnement calme. Les personnes accompagnées qui le souhaitent peuvent ainsi se rendre au travail, chez le médecin, faire des achats, aller à la plage ou accéder aux activités de loisirs et culturelles en toute autonomie.

Cette configuration permet aux résidents de la MRS de côtoyer les personnes accompagnées par d'autres établissements de l'Association Emmanuelle (travailleurs d'ESAT, Foyer de vie, SAVS) mais aussi par des résidences autonomie ou des EHPAD situés à proximité. En partageant des activités, des sorties, nous maintenons le lien social nécessaire à leur épanouissement et développons les partenariats utiles pour répondre à leurs attentes.



L'architecture de la MRS est conçue pour offrir un cadre de vie chaleureux et adapté aux besoins de vie des personnes en situation de handicap vieillissantes, grâce à des espaces confortables pour les déplacements et de taille familiale.

Chaque personne dispose d'un appartement T1 avec salle de bains privative lui permettant de bénéficier d'un espace privé, aménagé et meublé selon ses goûts.

La MRS comprend 2 bâtiments mutualisés :

- Un ensemble de 16 logements, doté d'un vaste séjour avec vue sur le marais, d'une terrasse, d'une salle d'activités, d'une salle de balnéothérapie et d'une salle de soins. Il accueille les personnes ayant besoin d'un accompagnement de proximité.
- Une maison comprenant 7 logements et 2 séjours partagés, consacrée à des personnes plus mobiles.

Public accueilli :

Toute personne âgée de 60 ans ou plus, dont la situation de handicap (trouble du développement intellectuel avec ou sans troubles associés) a été reconnue antérieurement par la MDPH.

Les personnes accompagnées par la MRS doivent disposer d'une certaine autonomie dans les gestes du quotidien. L'établissement n'est pas médicalisé et ne dispose pas de personnel soignant : des professionnels libéraux peuvent cependant intervenir quotidiennement pour les soins infirmiers légers et prescrits par des médecins.

Fonctionnement de l'établissement :

Résidence principale de chacun de ses occupants, la Maison de Retraite Spécialisée est ouverte toute l'année. L'équipe éducative est présente de 7h à 22h puis est relayée par une surveillance de nuit.

Les ateliers et activités proposés sont à visées multiples :

Cognitive :

Maintien des capacités de lecture, écriture, orientation dans l'espace et dans le temps, notions financières ...

Sportive :

Gymnastique volontaire, sports collectifs, pétanque, judo, natation, bowling, tennis de table....

Sociale, culturelle et artistique :

Jeux de société, découverte de l'environnement, expositions, soirées inter ESAT, participation à la vie sociale, CVS, réunions d'expressions ...

Sensorielle :

Esthétique, massage des mains, marche, coiffure, maquillage, shopping ...

Apprentissage à la vie sociale :

- Activités ménagères (gestion de son logement, de son linge...),
- Cuisine,
- Gestion du temps libre (préparation et organisation de voyages, seul ou non, de sorties...),
- Gestion administrative et financière (gérer ses finances, ses biens, ses achats personnels, son vestiaire, ses déplacements à l'extérieur et sa façon de s'orienter, la communication...),
- Travail sur la communication et le comportement (savoir se présenter, converser, se servir d'un téléphone, envoyer du courrier, être respectueux, tolérant, etc...).

Missions et objectifs :

- Offrir un accompagnement éducatif, social et de soins adaptés au vieillissement des personnes en situation de handicap,
- Promouvoir l'autonomie et l'indépendance au travers des actions quotidiennes,
- Rechercher l'épanouissement de la personne retraitée, par un accompagnement individuel, en favorisant ses compétences à la vie sociale,
- Favoriser le maintien et/ou le développement des acquis, la stimulation sur les plans cognitif, psychologique, moteur et social des personnes vieillissantes,
- Soutenir le lien familial, amical, social ou intime de la personne,
- Accompagner le changement du domicile lorsque cela est nécessaire aux besoins de la personne,
- Développer le pouvoir d'agir et l'auto-détermination de la personne pour qu'elle soit actrice de son projet de vie.

L'accompagnement s'effectue au travers des actions suivantes :

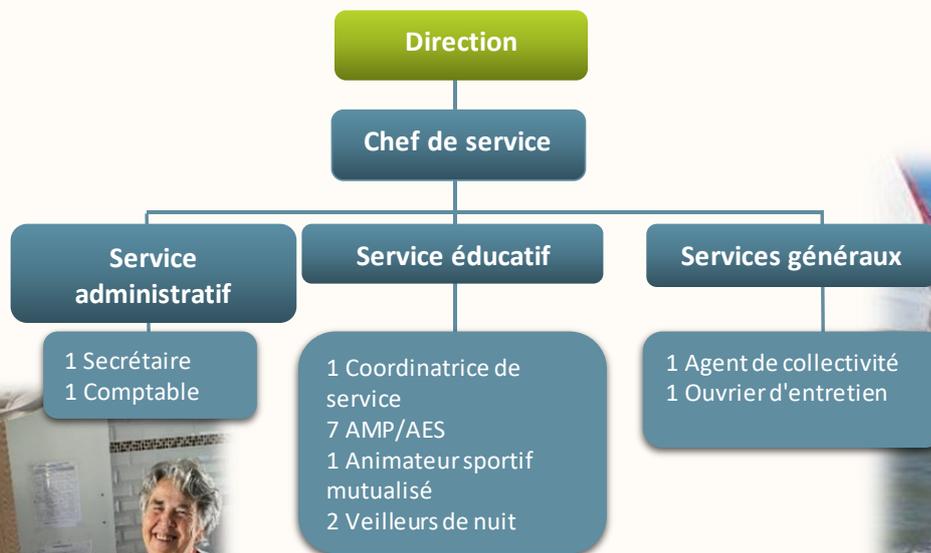
- Actions tendant à développer la communication et la socialisation,
- Enseignement et soutien pour l'acquisition de connaissances et l'accès à la culture,
- Surveillance médicale régulière, générale ainsi que spécifique,
- Soins et rééducation,
- Accompagnement, information et collaboration avec la famille, l'aidant, l'entourage habituel de l'adulte.



Organigramme :

Pour mettre en oeuvre son projet médico-social, pédagogique et éducatif, l'établissement dispose des moyens ci-dessous :

- Une équipe mutualisée avec le Foyer Emmanuelle, situé dans les mêmes locaux,
- Un réseau partenarial : les familles, les aidants et mandataires judiciaires, le secteur médical et paramédical (CMP, les psychologues, psychiatres, IDE, SSIAD, EMEICO ...) les associations sportives (clubs tous sports, ASCAE) , les bénévoles, les acteurs locaux (organismes de séjours adaptés, administrations, CCAS, prévention, Mairie...), les associations culturelles, les partenaires médico-sociaux (ESAT, pharmacie, MDPH, CD 17, EHPA ARVI, pharmacie ...).



**Maison de Retraite Spécialisée
Les Résidences du Marais de Cristal**

Impasse Clémenceau
17340 CHÂTELAILLON-PLAGE
Tél : 05 46 56 98 14
secretariatfoyeremmanuelle@emmanuelle.asso.fr





Foyer de Vie S.V.A.A.H.

(Service de Valorisation par l'Artisanat d'Art et l'Habitat)

Présentation :

Depuis sa création en 2016, le Foyer de Vie SVAAH accompagne des adultes en situation de handicap, présentant un trouble du développement intellectuel, avec ou sans troubles associés.

Habilité à l'Aide sociale, l'établissement est sous la compétence du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et dispose d'un agrément lui permettant d'accueillir 12 personnes.

Lieu d'implantation :

Le Foyer de Vie SVAAH est implanté au cœur de la station balnéaire de Châtelailon-Plage, sur un terrain regroupant plusieurs établissements de l'Association : le « Village Emmanuelle ».

Légèrement en retrait des voies principales, en bordure de marais, le site est proche des commerces, services et transports en commun, tout en bénéficiant d'un environnement calme.

Les personnes accompagnées qui le souhaitent peuvent ainsi se rendre au travail, chez le médecin, faire des achats, aller à la plage ou accéder aux activités de loisirs et culturelles en toute autonomie.

Conçu dans un style charentais, de dimension humaine et dans un esprit familial, le Foyer est un habitat collectif qui regroupe 2 établissements sous le même toit :



Le Foyer de Vie SVAAH (12 places) et le Foyer Emmanuelle (14 places et 1 accueil temporaire).

Dans son intégralité, le Foyer comprend 26 chambres de 20m² avec salles de bain individuelles, ainsi que 3 appartements T2 qui permettent à certains résidents de vivre en couple et/ou de se préparer à vivre en autonomie. Chaque personne meuble et décore son espace privatif selon ses goûts et ses envies.

Ces logements sont répartis sur 3 ailes, reliées entre-elles par des espaces communs : une salle à manger et des salons lumineux et ouverts sur l'extérieur.

Les repas sont préparés sur place par notre maîtresse de maison.

Une lingerie pédagogique est à la disposition des personnes accompagnées qui souhaitent effectuer leurs lessives en autonomie. Le Village Emmanuelle est équipé d'une blanchisserie centrale.

Public accueilli :

Toute personne en situation de handicap, âgée de 18 à 60 ans et bénéficiant d'une orientation Foyer de Vie en cours de validité, délivrée par la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées).

Fonctionnement de l'établissement :

Résidence principale de chacun de ses occupants, le Foyer est ouvert toute l'année. L'équipe éducative est présente de 7h à 22h puis est relayée par une surveillance de nuit.

Le S.V.A.A.H propose 3 ateliers à visée pré-professionnelle :

- Artisanat d'art
- Restauration
- Collectivité

Et également des ateliers permettant une rythmicité de journée :

Cognitifs en lien avec la vie quotidienne (initiation à la lecture, écriture, orientation dans l'espace et dans le temps, notions financières...),

Sportifs : gymnastique volontaire, sports collectifs, pétanque, judo, natation, bowling, tennis de table ... ,

Artistiques : peinture, collage,

Socio-culturels : Jeux de société, découverte de l'environnement, expositions, soirées inter E.S.A.T., participation à la vie sociale, CVS, réunions d'expressions ... ,

De bien-être :

Esthétique, massage des mains, marche, coiffure, maquillage, shopping ... ,

Apprentissage à la vie sociale :

- Activités ménagères (gestion de son logement, de son linge...),
- Cuisine,
- Gestion du temps libre (préparation et organisation de voyages, seul ou non, de sorties...),



- Gestion administrative et financière (gérer ses finances, ses biens, ses achats personnels, son vestiaire, ses déplacements à l'extérieur et sa façon de s'orienter, la communication...),
- Travail sur la communication et le comportement (savoir se présenter, converser, se servir d'un téléphone, envoyer du courrier, être respectueux, tolérant,...).

Missions et objectifs :

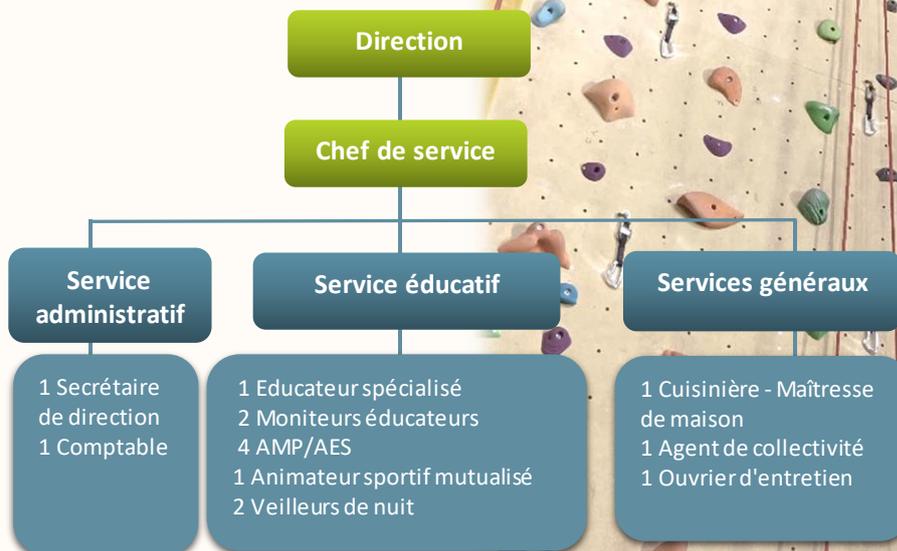
Le Foyer de vie SVAAH a été pensé pour satisfaire trois objectifs principaux :

1. Proposer à de jeunes adultes issus d'IMPro la possibilité de continuer une formation pré-professionnelle dans les domaines de l'artisanat d'art, la restauration, l'entretien de la collectivité, et ainsi envisager une ré-orientation vers le monde du travail protégé.
2. Proposer des ateliers solidaires et valorisants, basés sur le bénévolat et le volontariat, aux adultes ne pouvant pas ou plus accéder à un travail protégé et présentant des compétences artisanales. Pour ce faire, un étroit partenariat a été établi avec l'E.S.A.T. l'Œuvre d'Emmanuelle.
3. Offrir un accompagnement quotidien permettant le développement des compétences, une vie sociale et citoyenne épanouissante.

Pour mettre en oeuvre son projet médico-social, pédagogique et éducatif, l'établissement dispose des moyens ci-dessous :

- Une équipe mutualisée avec le Foyer Emmanuelle, situé dans les mêmes locaux.
- Un réseau partenarial : les familles, les aidants et mandataires judiciaires, le secteur médical et paramédical (CMP, les psychologues, psychiatres, IDE, SSIAD, EMEICO ...) les associations sportives (clubs tous sports, ASCAE) , les bénévoles, les acteurs locaux (organismes de séjours adaptés, administrations, CCAS, prévention, Mairie...), les associations culturelles, les partenaires médico-sociaux (ESAT, pharmacie, MDPH, CD 17, EHPA ARVI, pharmacie ...).

Organigramme :

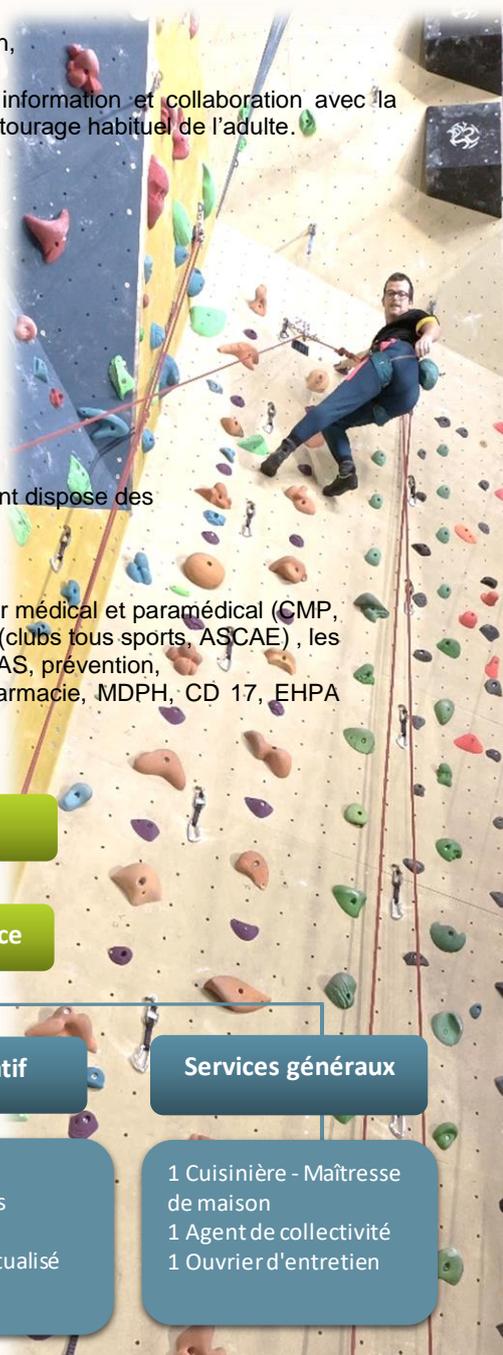


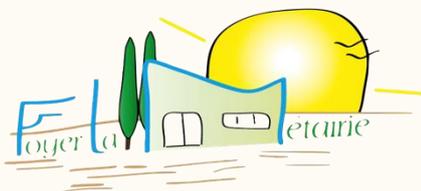
Foyer de Vie S.V.A.A.H.
(Service de Valorisation par l'Artisanat d'Art et l'Habitat).

Impasse Clémenceau
17340 CHÂTELAILLON-PLAGE

Tél : 05 46 56 98 14

secretariatfoyeremmanuelle@emmanuelle.asso.fr





Foyer d'hébergement la Métairie de Bernessard

Présentation :

Le Foyer d'hébergement la Métairie de Bernessard est une structure médico-sociale qui propose un hébergement et un accompagnement aux personnes en situation de handicap exerçant une activité professionnelle à l'E.S.A.T. Montandon.

Habilité à l'Aide Sociale, l'établissement et sous la compétence du Conseil Départemental de la Charente Maritime. Par arrêté n° 10-543 du Conseil Départemental, Il dispose d'un agrément lui permettant d'accompagner 15 personnes.

Ouvert en 2008, ce Foyer d'hébergement a pour particularité d'être implanté sur un site comprenant des appartements destinés à des locataires de droit commun et répond ainsi à la volonté d'inclusion des personnes accompagnées.



Le Foyer d'hébergement se compose de 10 appartements de type T2, T3 et d'espaces collectifs de convivialité. Certaines personnes vivent seules, d'autres en colocation, le plus souvent par affinités relationnelles ou affectives.

Un parc arboré permet aux personnes d'évoluer dans un environnement agréable en toute sécurité.

Cadre réglementaire et législatif :

Le Foyer d'hébergement la Métairie de Bernessard est un établissement médico-social régi par :

- ✓ La loi du 2 janvier 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- ✓ La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les accompagnements des professionnels répondent aux Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Lieu d'implantation :

Le Foyer d'hébergement la Métairie de Bernessard est situé au 14 rue de l'Argonne à Gémozac, à proximité des commerces et nombreux services dans les domaines de la santé, de l'action sociale, des activités culturelles, et du sport.

Cette palette de choix associatifs permet aux personnes de s'inscrire pleinement au sein de la cité en fonction de leurs attentes et de leurs besoins.

Public accueilli :

L'établissement est habilité à recevoir 15 personnes, sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Conformément à son agrément, le Foyer d'hébergement la Métairie de Bernessard accueille des personnes en situation de handicap âgées de 18 à 60 ans et présentant un trouble du développement intellectuel léger à moyen avec ou sans troubles associés justifiant de la double orientation Foyer/E.S.A.T.

Les conditions d'admission :

- Présenter une autonomie suffisante dans les actes de la vie quotidienne,
- Exercer une activité en E.S.A.T.,
- Accepter les règles de vie en collectivité,
- Exprimer leur consentement éclairé dans le choix d'orientation.

Fonctionnement du service :

Le Foyer d'hébergement est ouvert toute l'année et propose un

accompagnement personnalisé au sein d'espaces individuels et collectifs.

Le Foyer d'hébergement la Métairie de Bernessard a ouvert depuis 2019 un Service d'Accueil de Jour (S.A.J.) afin de répondre aux besoins de temps partiels des personnes fatigables ou vieillissantes, en leur offrant un accompagnement sur les temps non travaillés.

Considéré comme résidence principale, les personnes résidant au Foyer d'hébergement perçoivent l'Allocation Logement Sociale ou l'Aide Personnalisée au Logement, sous condition de ressources.

Missions et objectifs :

Conformément au projet d'établissement, le Foyer d'hébergement se donne pour principale mission de placer la personne en situation de handicap dans une dynamique d'autonomie et d'inclusion par la valorisation de son pouvoir d'agir, et plus précisément de son autodétermination.



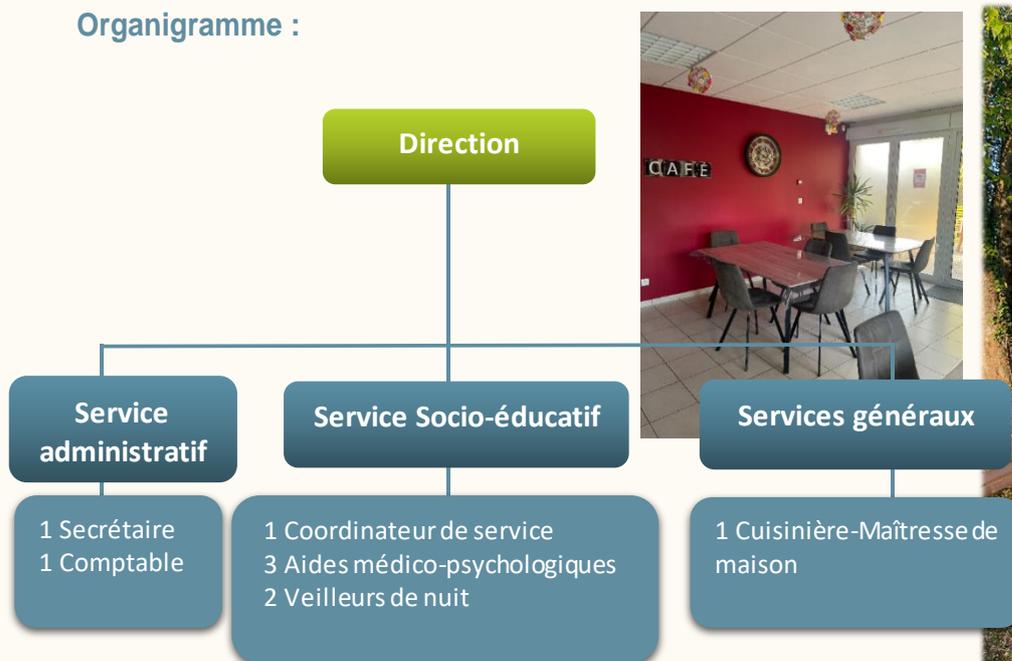
Les différents objectifs du Foyer d'hébergement sont :

- ✓ Contribuer à la valorisation des rôles sociaux sur la base de la reconnaissance des compétences, des droits et des libertés de la personne accompagnée,
- ✓ Développer, consolider ou préserver l'autonomie des personnes dans les actes de la vie quotidienne,
- ✓ Offrir un cadre de vie adapté et sécurisant,
- ✓ Favoriser l'épanouissement et le bien-être,
- ✓ Permettre l'inclusion sociale et professionnelle.

Moyens :

- Un accompagnement pluridisciplinaire pour la gestion des actes de la vie quotidienne, la gestion des dépenses, un suivi de la santé, un soutien dans les rôles sociaux, une aide à la vie citoyenne et un accompagnement pour le développement personnel : loisirs, vie sociale, gestion des émotions...
- Des outils et une méthodologie pour la mise en place, le suivi et l'évaluation du projet personnalisé de la personne.
- Un référent de projet missionné pour accompagner la personne dans la réalisation de son projet personnalisé conformément à ses besoins et à ses attentes.
- Un service de restauration et des commissions de menus permettant de prendre en considération les souhaits des personnes accompagnées. Les produits frais et biologiques issus de l'E.S.A.T. Montandon sont privilégiés.
- La mise en place du Dossier Unique Informatisé pour chaque personne accompagnée afin de protéger ses données personnelles.
- La participation à la vie du Foyer d'hébergement et l'expression des personnes accompagnées sont recherchées systématiquement par le biais des enquêtes de satisfaction et des temps d'expression, d'assemblée d'établissement, ainsi que du Conseil à la Vie Sociale. Il en est de même pour l'avis de l'entourage des familles et/ou des représentants légaux.
- Une démarche d'amélioration continue de la qualité coordonnée avec la responsable qualité de l'Association Emmanuelle.
- Des évaluations externes régulières.

Organigramme :



Pour accomplir ses missions, le Foyer la Métairie dispose :

- D'une équipe pluridisciplinaire,
- De partenaires locaux dans les domaines de la santé, de la culture, du sport, des loisirs, etc...



Foyer d'hébergement La Métairie de Bernessard

14 rue de l'Argonne 17260 GÉMOZAC

Tél. : 05 46 92 52 37

foyer.lametairie@emmanuelle.asso.fr



Foyer de Vie

La Maisonnée

Présentation :

Situé au 300 route des Coudrées à Saint-Laurent de la Prée depuis le 28 octobre 2013, le Foyer de Vie « La Maisonnée » est habilité à accueillir 53 adultes en situation de handicap.

Le Foyer de vie La Maisonnée est ouvert 365 jours par an.



Le Foyer de Vie est régi, en tant qu'établissement recensé dans l'article L.312-1 du CASF, par la loi du 02/02/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

L'établissement relève de la compétence départementale et s'inscrit dans le règlement d'aide sociale de Charente Maritime.

Lieu d'implantation :

Le Foyer de vie « La Maisonnée » est implanté sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Prée, commune située à quelques kilomètres de l'Océan, sur la rive droite de l'estuaire de la Charente, entre Rochefort, situé à 15 kilomètres au sud et La Rochelle, à 28 kilomètres au nord.

Bénéficiant d'une implantation au cœur de la cité le rendant accessible par voie pédestre à tous les services et commerces de la commune, le Foyer de Vie s'intègre parfaitement dans la vie de cette dernière.

Public accueilli :

Par arrêté du 23 janvier 2008 du Président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime complété par l'agrément n°16951 du 16 décembre 2016, l'établissement est habilité à recevoir en hébergement complet 48 adultes en situation de troubles du développement intellectuel à partir de 18 ans, sur orientation de la CDAPH, ou à partir de 16 ans sur dérogation.

L'établissement dispose de 48 places en hébergement permanent et, depuis le 1^{er} janvier 2017, de 5 places en accueil de jour (S.A.J. « Passerelle ») selon le décret n°2004-231 du 17 mars 2004.

Fonctionnement du service :

Pour permettre un accompagnement adapté aux besoins et aux attentes des personnes qui lui sont confiées, le Foyer de Vie dispose, dans un cadre pourvu de grands espaces verts et classé « Ligue de protection des Oiseaux » (LPO), d'unités de vie associant confort et qualité de vie, avec chambres personnalisées et salles de bain privées.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un S.A.J. (Service d'Accueil de jour) est adossé au Foyer de Vie la Maisonnée. Ce service dispose de cinq places d'accueil de jour et s'adresse à toute personne en situation de troubles du développement intellectuel. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Hôpital Marius Lacroix, quatre des cinq places existantes sont attribuées aux patients « chroniques » stabilisés et orientés vers un Foyer de Vie.

Le Foyer emploie aujourd'hui 34 salariés (éducateurs, personnels médicaux et paramédicaux, services techniques, administratifs, etc.) et s'associe sans cesse à de nouveaux partenaires aux compétences reconnues, afin d'améliorer la richesse et la qualité de service proposées au sein de l'institution.

Missions et objectifs :

Le projet d'établissement a dès-lors vocation :



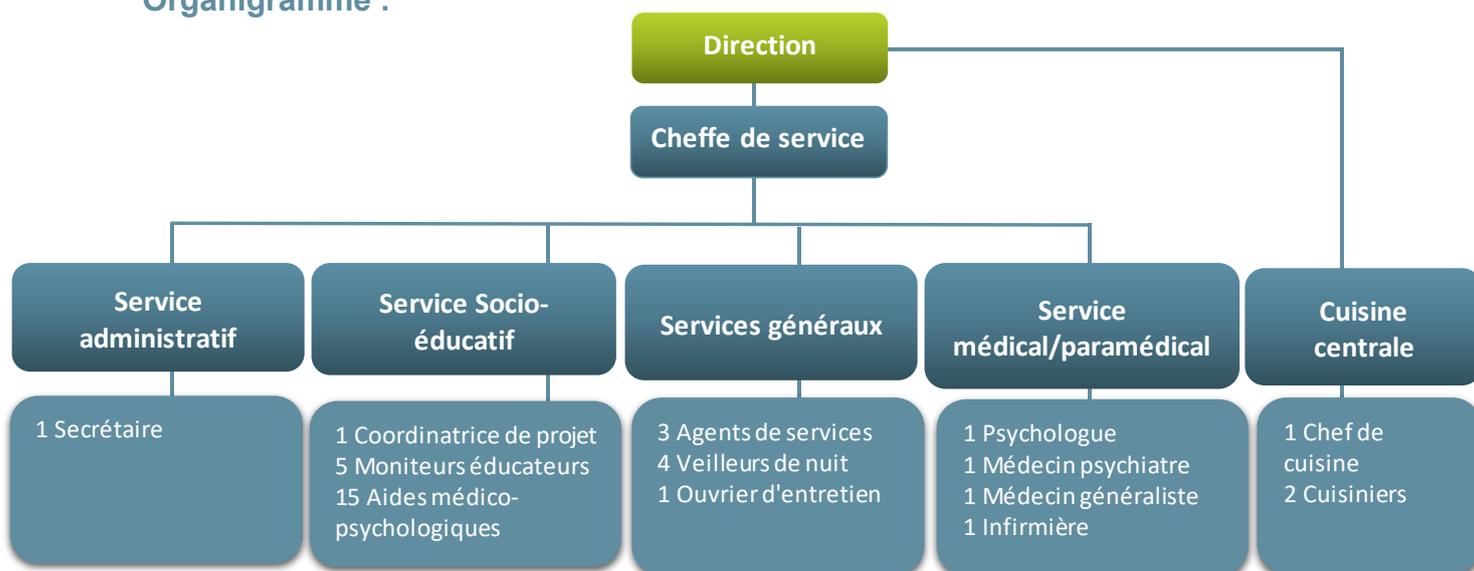
- ✓ À favoriser l'insertion de la personne dans son milieu, son environnement, sa ville,
- ✓ À rechercher une meilleure autonomie par l'action quotidienne de l'équipe pluridisciplinaire qui tend à préserver les acquis et à développer la confiance en soi grâce à des activités cognitives, culturelles, sportives, et d'apprentissages des diverses tâches de la vie quotidienne (entretien de son lieu de vie privé, par exemple),
- ✓ À permettre l'épanouissement de la personne à l'aide d'un soutien psychologique et d'une ouverture sociale, toujours dans l'esprit familial qui caractérise l'Association.

Pour répondre à ces objectifs, l'établissement propose :

- ✓ Des activités cognitives : maintien ou développement des acquis de type scolaire lorsque c'est possible, découverte de son environnement, éducation à la vie sociale, vie civique, journal de l'établissement,
- ✓ Des activités physiques et sportives : judo, football, tennis de table, piscine, danse, équitation, sports collectifs, pétanque, etc... avec une possible participation à des compétitions, et en favorisant l'insertion des personnes dans des clubs sportifs de proximité,
- ✓ Des ateliers créatifs : sculpture sur plâtre, création de bijoux, découpage,
- ✓ Des activités ludiques et culturelles : médiathèque, visites, etc...,
- ✓ Une activité esthétique pour renforcer une image de soi positive et valorisée,
- ✓ Des activités d'apprentissages liés à la vie quotidienne : pâtisserie, repassage, entretien du lieu de vie, travail du relationnel, de la communication,
- ✓ Un suivi paramédical et médical complet.



Organigramme :



Foyer de Vie La Maisonnée

300 Route des Coudrées
17450 SAINT LAURENT DE LA PRÉE
Tél : 05 46 84 77 60 – Fax : 05 46 83 30 87
foyerlamaisonnee@emmanuelle.asso.fr

Présentation :

Depuis sa création en 2001, le S.A.V.S (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) Les Cordées intervient à domicile auprès de personnes en situation de handicap qui présentent un Trouble du Développement Intellectuel avec ou sans troubles associés.

Habilité à l'Aide sociale, le S.A.V.S est sous la compétence du Conseil Départemental de la Charente-Maritime. Il dispose d'un agrément lui permettant d'accompagner 17 personnes en file active, travailleurs de l'E.S.A.T. l'Œuvre d'Emmanuelle ou seniors.

Lieu d'implantation :

Le bureau du S.A.V.S Les Cordées est au cœur du Village Emmanuelle à proximité de plusieurs établissements de l'Association Emmanuelle.

Secteur d'intervention :

Le S.A.V.S Les Cordées intervient sur le secteur nord de la Charente-Maritime : sur les agglomérations de Rochefort et La Rochelle principalement.

Les locaux administratifs du service se situent :

- Au Village Emmanuelle à Châtelailon-Plage pour l'accompagnement des travailleurs de l'ESAT l'Œuvre d'Emmanuelle.
- Sur la commune de Périgny-Rompsay pour l'accompagnement des seniors.

Public accueilli :

Toute personne en situation de handicap, âgée de plus de 18 ans et bénéficiant d'une orientation SAVS délivrée par la MDPH.

Fonctionnement de l'établissement :

Le S.A.V.S Les Cordées peut accompagner les personnes dans les domaines d'intervention suivants :

1. Gestion financière et administrative :

Notion de calcul, gestion du budget au quotidien, démarches administratives, gestion du courrier.

2. Activité domestique, vie quotidienne :

Acquérir un logement, vivre en logement autonome, l'investir, faire des courses, apprentissage et organisation des tâches ménagères, fonctionnement du logement (déchets, petit entretien...).

3. Hygiène et santé :

Se laver, choisir des vêtements adaptés, avoir une alimentation équilibrée, une qualité de sommeil, une

activité physique régulière, l'accès aux soins (RDV, consultations, suivi et renouvellement des



prescriptions...), autres problèmes de santé, addictions...

4. Comportement social, les droits et devoirs :

Sociabilité, relation à l'autorité, insertion dans un groupe, respect des règles de vie, maîtrise du comportement, droits civiques et civils.

5. Environnement social et familial :

Relations intimes, familiales, sociales, amicales.

6. Gestion du temps libre :

Organisation du temps libre, projection dans le temps, gestion des loisirs, activités sportives et/ou culturelles.

7. Gestion de la vie professionnelle :

Recherche d'emploi en milieu ordinaire ou protégé, occuper un emploi, s'y maintenir, l'investir, réaliser les tâches professionnelles.

8. Autonomie de déplacement :

Se déplacer en autonomie, utiliser les transports en commun, se renseigner sur un itinéraire, gestion du temps de trajet.

Missions et objectifs :

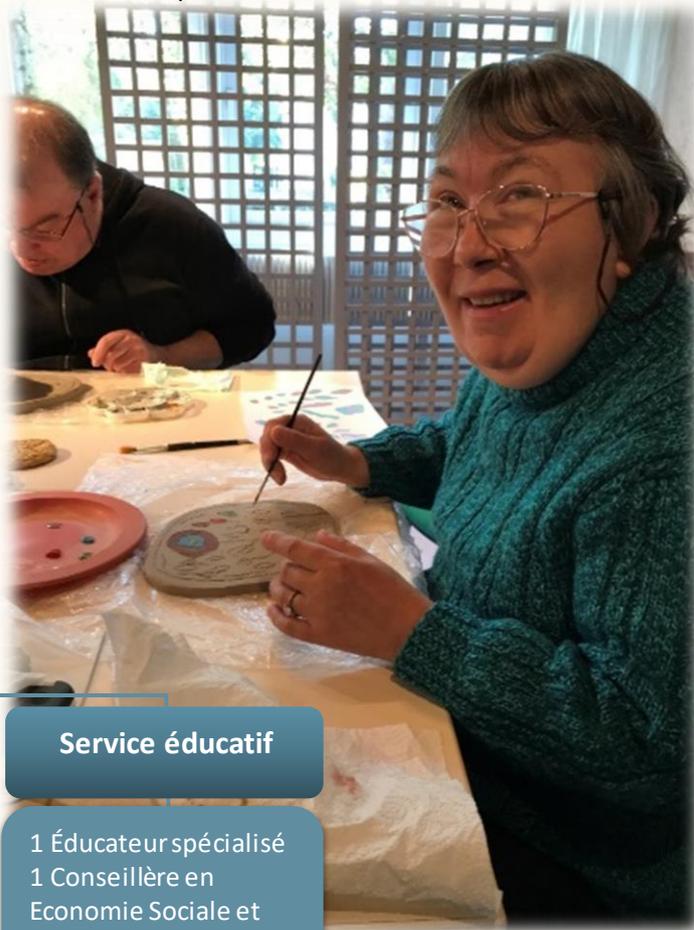
La mission du S.A.V.S. est de contribuer à la réalisation du projet de vie en autonomie de chaque personne par un accompagnement adapté à ses besoins.



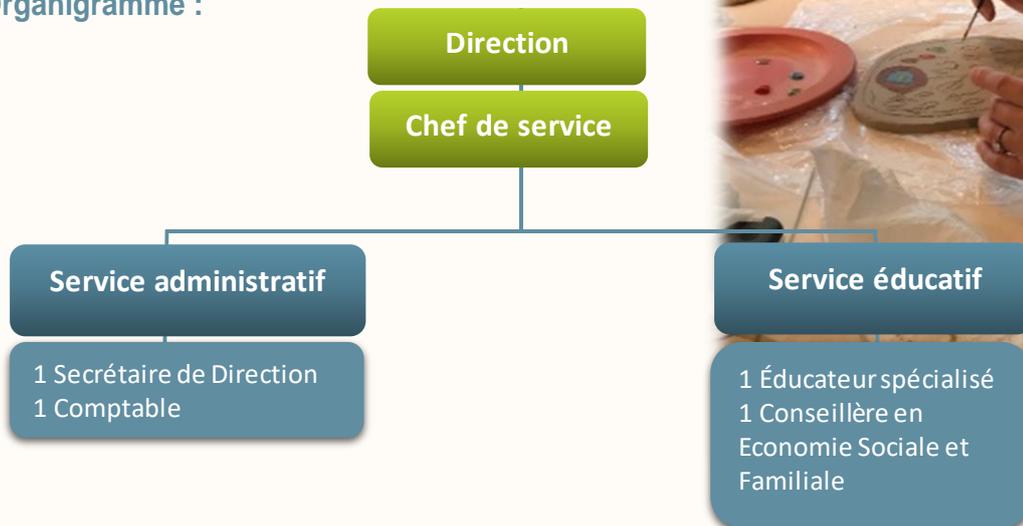
Les objectifs du SAVS Les cordées sont les suivants :

- Apporter une assistance, un accompagnement total ou partiel dans les actes essentiels du quotidien, en fonction des besoins des personnes,
- Proposer un soutien social et un apprentissage à la vie en autonomie, en lien avec une évaluation continue des besoins et des capacités de la personne,
- Orienter, conseiller, informer chaque personne en fonction de ses besoins,
- Assurer et coordonner le relais vers divers intervenants extérieurs (CCAS, Services d'aide à domicile, transports, administrations),
- Permettre le développement des compétences vers l'autonomie dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et l'accomplissement de la vie domestique et sociale,

- Favoriser le maintien ou la restauration des relations sociales, familiales, professionnelles, ainsi que la participation sociale et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.



Organigramme :



Pour la mise en œuvre de sa mission, le S.A.V.S Les Cordées dispose d'un réseau partenarial :

- Les familles, les aidants et mandataires judiciaires,
- Le secteur médical et paramédical (CMP, psychologues, psychiatres, IDE, SSIAD, EMEICO, spécialistes ...),
- Les associations sportives (clubs tous sports, ASCAE),
- Les bénévoles,
- Les acteurs locaux (organismes de séjours adaptés, administrations, CCAS, prévention, Mairie...),
- Les associations culturelles,
- Les partenaires médico-sociaux (ESAT, pharmacie, MDPH, CD 17, EHPA ARVI ...).



S.A.V.S Les Cordées (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)

Impasse Clémenceau
17340 CHÂTELAILLON-PLAGE
Tél : 05 46 56 98 14

secretariatfoyeremmanuelle@emmanuelle.asso.fr



S.A.V.S. de Bernessard

Présentation :

À son ouverture en juin 2005, le S.A.V.S. de Bernessard accompagnait principalement des personnes en situation de troubles du développement intellectuel avec ou sans troubles associés travaillant à l'E.S.A.T. Montandon.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le S.A.V.S. est habilité à accompagner toutes personnes en situation de handicap dans le cadre d'une extension de 10 places. La capacité d'accueil autorisée par le Conseil Départemental porte l'agrément à 19 places avec une file active de 29 à 38 places par an.

Le S.A.V.S. intervient au domicile des personnes se situant sur la zone géographique des cantons de Saintonge Estuaire, Thénac, Saintes, Saint-Porchaire, Chaniers, Saujon, Royan, Pons et Jonzac.

Cadre réglementaire et législatif :

Le S.A.V.S de Bernessard est un service médico-social financé et contrôlé par le Conseil Départemental de Charente-Maritime. Il est régi par un cadre légal :

- ✓ La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- ✓ La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap,
- ✓ Le décret du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale.

Nous nous appuyons sur les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles diffusées par la Haute Autorité de Santé afin de promouvoir la bienveillance des personnes et d'améliorer en permanence les prestations proposées.

Lieu d'implantation :

Le S.A.V.S. de Bernessard se situe au 14 rue de l'Argonne dans la commune de Gémozac. Il comprend un bureau éducatif, une salle de réunion et un espace détente propice aux rencontres et aux échanges avec les personnes accompagnées, les familles et les partenaires.

Public accueilli :

Le S.A.V.S. de Bernessard est dit « généraliste » dans la mesure où les professionnels accompagnent des personnes vulnérables, quelle que soit la nature de leur handicap.

Pour pouvoir être accompagnées par le service, les personnes doivent :

- ✓ Avoir une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées,
- ✓ Être âgées de 18 ans ou de plus de 60 ans avec une notification active,
- ✓ Vivre dans un logement de droit commun,
- ✓ Résider sur le secteur d'intervention du S.A.V.S.



Fonctionnement du service :

Le S.A.V.S. de Bernessard est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Des permanences sont ouvertes en soirée pour les personnes travaillant en journée.

Les modalités d'accompagnement du S.A.V.S. sont diversifiées et adaptées aux besoins et aux disponibilités des personnes.

Les rencontres se déroulent au domicile, dans une salle extérieure, dans les locaux administratifs du S.A.V.S. ou dans le cadre d'une action collective.



Missions et objectifs :

Le S.A.V.S. a pour mission d'accompagner et de soutenir le projet de la personne dans le cadre de son inclusion en milieu ordinaire.

L'action du S.A.V.S. s'articule autour des objectifs suivants :

- ✓ Permettre à la personne de vivre et de se maintenir à son domicile en milieu ouvert,
- ✓ Favoriser l'inclusion sociale et/ou professionnelle,
- ✓ Faire respecter les droits et les devoirs des personnes accompagnées,
- ✓ Favoriser l'estime de soi, l'épanouissement de la personne,
- ✓ Permettre à la personne d'évoluer dans son environnement tout en le sécurisant.

L'accompagnement proposé par le S.A.V.S. vise à donner à la personne accompagnée la possibilité d'acquérir une autonomie suffisante pour vivre seule en milieu ordinaire. Elle devra se détacher progressivement du soutien apporté pendant l'accompagnement.

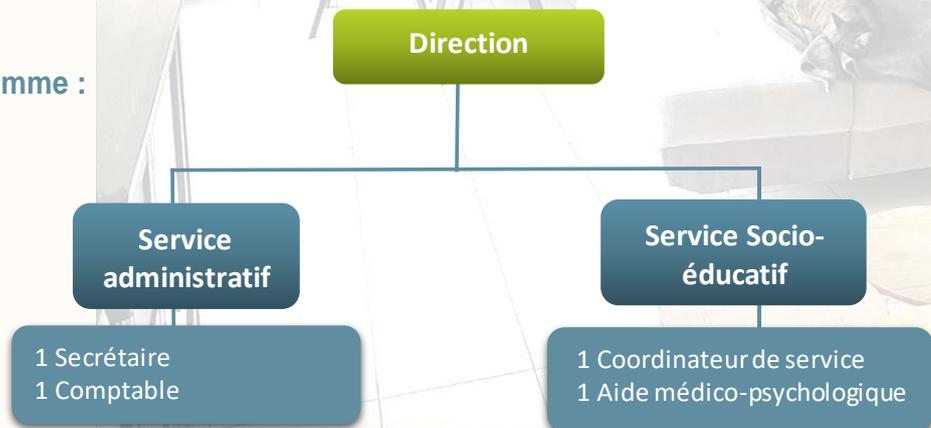
Moyens :

Pour parvenir à ces objectifs, les professionnels du S.A.V.S. de Bernessard interviennent sur huit domaines :

- ✓ La gestion administrative et financière,
- ✓ Activités domestiques, vie quotidienne,
- ✓ L'hygiène et la santé,
- ✓ Le comportement social, les droits et les devoirs,
- ✓ L'environnement social et familial,
- ✓ La gestion du temps libre,
- ✓ La gestion de la vie professionnelle,
- ✓ L'autonomie de déplacement.

La personne a la possibilité d'être accompagnée sur trois domaines identifiés en fonction de ses besoins afin de lui permettre de se mobiliser progressivement. Pour mener à bien ses missions, les professionnels travaillent dans une logique de coordination avec les partenaires du territoire, et un réseau de proximité ciblés en fonction des besoins et des attentes des personnes accompagnées.

Organigramme :



SAVS de Bernessard

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

14 rue de l'Argonne – 17260 GÉMOZAC
Tél : 05 46 92 88 50 - Portable : 06 47 45 93 50

Fax : 05 46 96 93 60

savs.gemozac@emmanuelle.asso.fr

Présentation :

Le Service Oxygène a ouvert ses portes le 05 septembre 2005. Le Service est né d'une volonté commune de l'Association Emmanuelle et de l'A.R.S. Nouvelle Aquitaine de répondre à un besoin d'accompagnement d'adultes avec un Trouble du Spectre de l'Autisme, en rupture ou sans solution d'accueil. Pour répondre à ces demandes spécifiques, le projet de structure a été orienté vers la création d'un établissement dédié à l'accueil temporaire. Oxygène est un service innovant qui permet de répondre à des situations de vie complexes et singulières.

Lieu d'implantation :

L'établissement a été construit sur la commune de Châtelailon-Plage à proximité du Foyer Emmanuelle à 13 kms de La Rochelle. Le service est accolé à la Maison d'Accueil Spécialisée M.A.VIE.



Fonctionnement de l'établissement :

L'établissement est ouvert 365 jours par an. Sa capacité d'accueil est de 7 personnes : 4 accueillies en internat ainsi que 3 en externat. L'établissement a été pensé et construit en respectant les besoins et les spécificités de la personne présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme : les lieux sont différenciés entre espaces de jour et espaces de nuit, espaces individuels et collectifs.

Le Service d'Accueil Temporaire et d'Urgence Oxygène a pour mission d'accueillir des personnes en situation de grande vulnérabilité, pouvant présenter des comportements-défis massifs. Il propose des offres d'accueil diversifiées dans la limite de 90 jours par an prévus par le décret n° 2004-231 du 17 mars 2004.

L'accueil temporaire permet d'organiser différents types de séjours. L'équipe pluridisciplinaire propose des formules d'accueil adaptées pour soutenir les familles, les aidants et les établissements.

Motifs de la demande :

- Aide aux aidants/soutien à la famille (indisponibilité provisoire de la famille, besoin de prise de distance dans une relation permanente),
- Distanciation et réadaptation, cela concerne les personnes accueillies en structure nécessitant une redynamisation du projet personnalisé et un éventuel soutien à l'équipe qui l'accompagne habituellement,
- Articulation entre 2 projets (passage vers une structure de vie adulte, aide à la réorientation),
- Relai aux établissements (pallier la fermeture des établissements lors des weekends et/ou des vacances),
- Urgence.

Étayer le partenariat :

Prendre en compte une problématique spécifique :

- Porter une attention particulière à la communication alternative et à la gestion des comportements « défis »,
- Informer sur les particularités de la personne avec autisme,
- Analyser la situation, identifier les besoins, évaluer le contexte,
- Mettre en place des stratégies d'intervention éducative.

Interroger le projet de vie de la personne dans sa globalité en créant du lien entre les différents partenaires et/ou la famille :

- Favoriser la réflexion,
- Favoriser la coordination du parcours de vie,
- Articuler les dispositifs de l'accompagnement,
- Redynamiser le projet de la personne.

Méthodologie d'accompagnement de la personne :

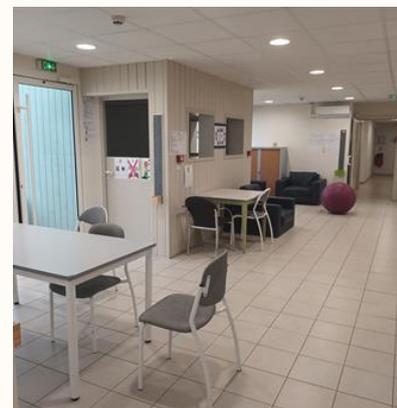
Par le biais d'une équipe pluridisciplinaire formée spécifiquement à l'autisme, le Service Oxygène propose un accompagnement adapté aux personnes avec un TSA. Nous privilégions une approche pluridimensionnelle qui prend en compte les aspects éducatifs, thérapeutiques et médicaux.

La spécificité de l'accueil temporaire nécessite de s'appuyer sur des ressources internes et externes :

- Une équipe pluridisciplinaire,
- Un accompagnement individualisé,
- Un travail en partenariat mettant la personne au centre du dispositif.

Ce partenariat permet d'élargir le champ des propositions au niveau des perspectives d'avenir.

Le Service Oxygène ne constitue pas l'élément principal du projet de vie de la personne, mais contribue à sa bonne articulation entre les éléments fondamentaux : le milieu familial, les établissements médico-sociaux et les établissements sanitaires.



Le but du Service Oxygène est d'accompagner dans son parcours de vie une personne à un moment donné, pour éviter les situations de rupture et favoriser la cohérence et la continuité de son accompagnement.

Une prise en charge est essentielle pour favoriser la qualité de vie et l'épanouissement de la personne. Les objectifs mis en œuvre prendront en compte les possibles, le rythme, les besoins, les goûts et les motivations de la personne.

Le planning d'activités est établi en fonction des centres d'intérêts et des compétences de chaque personne et s'appuie sur un certain nombre de propositions internes ou à l'extérieur du service.

Pour ce faire, nous proposons un accompagnement :

Paramédical :

- Évaluation du fonctionnement de la personne par le biais de passation de test par la psychologue,
- Possibilité d'atelier en psychomotricité,
- Utilisation des thérapies cognitivo-comportementales afin d'intervenir sur les comportements défaits.

Éducatif :

- L'accompagnement est basé sur l'éducation structurée :
- Accompagnement à la vie quotidienne, en respectant le rythme de la personne et en favorisant l'autonomie,
 - Développement d'une communication alternative adaptée aux capacités existantes et émergentes de la personne,
 - Gestion des comportements défaits (auto ou hétéro-agressivité) en proposant des outils éducatifs,
 - Ateliers et activités et interactions sociales.

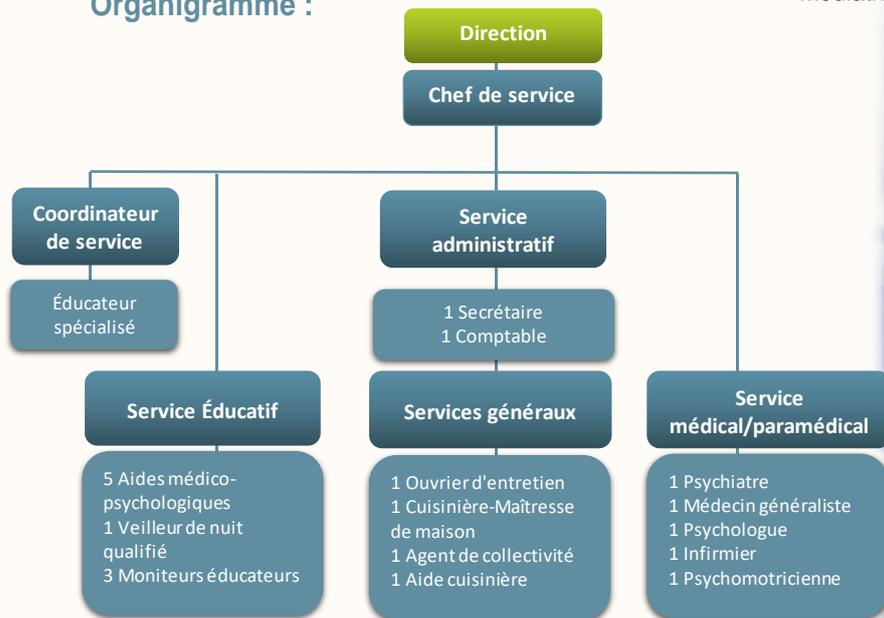
Somatique :

- Continuité médicale avec la présence d'un médecin et d'un infirmier :
- Veille, observations médicales et soins de confort,
 - Gestion des urgences durant les séjours.

Activités fonctionnelles (résidentielles) :

- Lingerie : amener le linge sale, ramener le linge propre et le ranger,
- Entretien des chambres : faire son lit, vider la poubelle.

Organigramme :



Activités fonctionnelles (communautaires) :

- Pôle cuisine : ranger la vaisselle propre, faire le menu, préparer le café, mettre le couvert, nettoyer les tables, plier les serviettes
- Pôle recyclage : rincer les contenants, déplier les cartons, enlever les bouchons, écraser les bouteilles plastiques, faire le tri sélectif, rincer les bacs...

Activité cognitives :

- Travail au bureau : développement des compétences de loisirs, de communication...

Activités motrices et physiques :

- Balades et randonnées : plages, campagne ...
- Piscines,
- Equitation : balades, parcours structurés ...
- Sport : parcours structurés au sein de la salle « dojo », en extérieur et dans des lieux dédiés,
- Psychomotricité : danse, jeux moteurs, modelage...
- Voile, vélo, cirque....

Activités sensorielles :

- Balnéothérapie, Snoezelen, Esthétique.

Activités socialisantes :

- « Boire un verre », sortie socialisante dans la cité,
- Boulangerie,
- Courses : achats personnels et matériels d'activités, marché ...
- Sorties culturelles : cirque, aquarium, zoo
- Médiathèque.



Intervenants extérieurs : 1 diététicienne, 1 kinésithérapeute, 1 podologue, 1 infirmier libéral hors temps de présence de l'infirmier du service.

**Service d'accueil temporaire
et d'urgence Oxygène**

Impasse Clémenceau
17340 CHÂTELAILLON-PLAGE
Tél : 05 46 29 21 68
mavie-oxygene@emmanuelle.asso.fr



Maison d'Accueil et de Vie

M.A. VIE

Présentation et population accueillie :

La Maison d'Accueil Spécialisée M.A. VIE propose à des personnes adultes présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme et des troubles apparentés, un lieu résidentiel, un accueil de jour et pour tous, un accompagnement adapté à leur singularité.

La Maison d'Accueil Spécialisée M.A. VIE vise à une plus grande autonomie dans les actes de vie quotidienne et le développement de compétences communicationnelles, relationnelles, en vue d'une insertion sociale. La création de cet établissement s'est nourrie de la volonté de proposer un cadre de vie à dimension humaine, propice à un climat convivial.

De même, cet établissement a été pensé et construit en respectant les spécificités de la personne présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme. Aussi les qualités de l'environnement spatial tiennent compte de leurs particularités sensorielles et perceptives : les lieux sont différenciés entre espaces de jour et espaces de nuit, espaces individuels et collectifs.

En offrant un cadre adapté, fonctionnel et sécurisant, l'établissement participe au bien-être des personnes et permet la mise en œuvre d'une approche globale autour des axes éducatifs pédagogiques, thérapeutiques et médicaux.

L'établissement est sous la compétence de l'A.R.S. Nouvelle Aquitaine.

Lieu d'implantation :

L'établissement a été construit sur la commune de Châtellillon-Plage du Foyer Emmanuelle à 13 kms de La Rochelle. Le Service d'Accueil Temporaire et d'Urgence est adossé à la structure.



Le fonctionnement de l'établissement :

L'établissement est ouvert 365 jours par an. Sa capacité d'accueil est de 12 personnes en internat et 3 personnes en externat.

L'équipe pluridisciplinaire recherche l'équilibre dans la vie de la personne entre : les apprentissages de la vie quotidienne, les activités cognitives, les activités culturelles et de loisirs, et les activités physiques et sportives.



Pour cela plusieurs objectifs sont indispensables :

- Considérer la personne dans un projet global de vie,
- Maintenir et favoriser le lien avec la famille (parents et fratrie) : échanges formels et informels mêlant la participation au projet de vie de la personne, le Conseil de la Vie Sociale, le Contrat de Séjour, ...
- Développer l'autonomie de la personne :
 - Permettre la réalisation d'activités individuelles et collectives,
 - Développer des activités fonctionnelles et l'orienter vers une valorisation de son travail,
- Offrir à chaque personne les conditions de vie les plus proches de l'ordinaire tout en tenant compte à la fois de ses besoins et de ses comportements-défis,
- Sécuriser l'accueil de la personne : sécurité physique, affective et psychologique,
- Accompagner les actes de la vie quotidienne.

Méthodologie d'accompagnement de la personne :

L'accompagnement au quotidien s'appuie sur la volonté de proposer un Projet Personnalisé qui tient compte de la singularité de la personne. Pour ce faire, nous proposons un accompagnement :

Paramédical :

- Évaluation du fonctionnement de la personne par le biais de tests via la psychologue,
- Prise en charge en psychomotricité,
- Utilisation des thérapies cognitivo-comportementales afin d'intervenir sur les comportements-défis.

Éducatif :

Cet accompagnement est basé sur l'éducation structurée qui vise à maintenir et à développer les capacités de la personne :

- Au niveau des actes de la vie quotidienne : autonomie personnelle, résidentielle et communicative,
- Au niveau de la communication (expressive et réceptive),
- Au niveau des interactions sociales et de l'intégration dans la cité,
- Au niveau des loisirs et du sport.

Somatique :

- Suivi médical avec présence d'un médecin et d'un infirmier : prévention, suivi des dossiers, traitements, habitat et soins de confort.

Pédagogique :

- Prise en charge spécifique autour d'un atelier cognitif (travail au bureau), pour maintenir les compétences cognitives, communicatives et interactionnelles et ainsi développer les émergences.



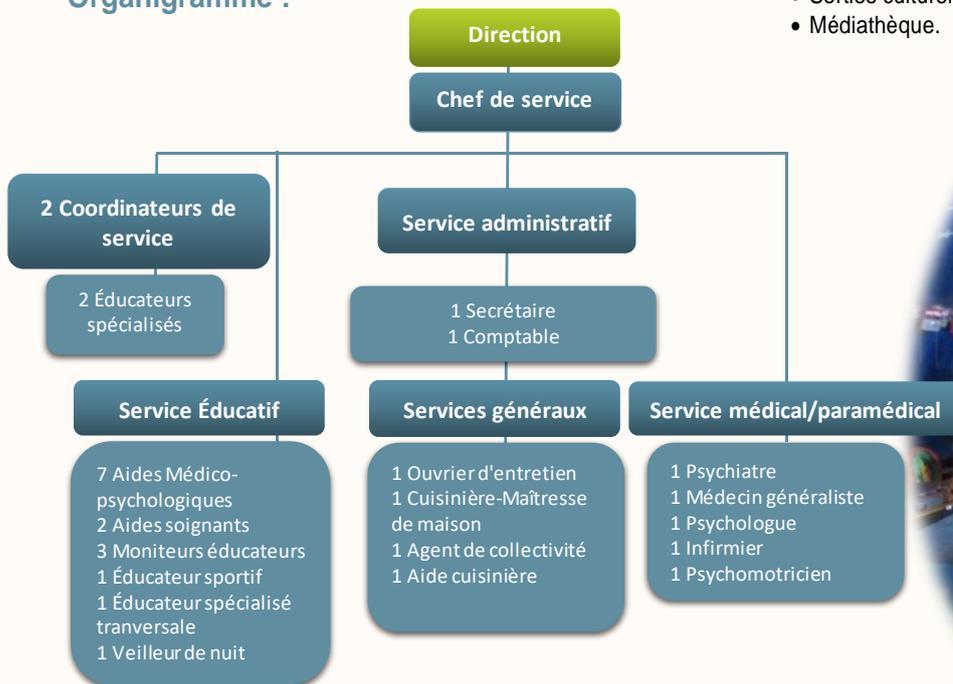
Un accompagnement global et personnalisé est essentiel pour favoriser la qualité de vie et l'épanouissement de la personne.

Les objectifs travaillés seront mis en œuvre après évaluation des compétences et émergences de la personne, en respectant le rythme, les besoins, les goûts et les motivations de la personne. Le planning d'activités est établi en fonction des centres d'intérêts et des compétences de chaque personne.

Activités fonctionnelles (résidentielles) :

- Lingerie : amener le linge sale, ramener le linge propre et le ranger,
- Entretien des chambres : faire son lit, vider la poubelle...

Organigramme :



Intervenants extérieurs : Une diététicienne, un kinésithérapeute, un podologue.

Activités fonctionnelles (communautaires) :

- Pôle cuisine : ranger la vaisselle propre, faire le menu, préparer le café, mettre le couvert, nettoyer les tables, monter et descendre les chaises, plier les serviettes...
- Pôle recyclage : rincer les contenants, déplier les cartons, enlever les bouchons, écraser les bouteilles plastiques, faire le tri sélectif, rincer les bacs...

Activités cognitives :

- Travail au bureau : développement des compétences cognitives de loisirs, de communication, de motricité fine...

Activités motrices et physiques :

- Balades et randonnées : plage, campagne, sous-bois, parcs...
- Sport : piscine, équitation, parcours structurés, voile, cirque, vélo, gym, trottinette, ...
- Psychomotricité : danse, jeux moteurs, atelier escalier.

Activités sensorielles :

- Balnéothérapie, snoezelen, esthétique.

Activités éducatives :

- Cuisine, pâtisserie, album de vie, jardinage, atelier créatif, jeux de loisirs, musique, bricolage et rénovation, clip, travail à l'E.S.A.T., soins à l'animal (poulailler).

Activités socialisantes :

- « Boire un verre » sortie socialisante dans la cité ;
- Boulangerie ;
- Courses : achats personnels et matériels d'activités, marché ;
- Sorties culturelles : cirque, aquarium, zoo
- Médiathèque.



Maison d'Accueil et de Vie

M.A. VIE

Impasse Clémenceau
17340 CHÂTELAILLON-PLAGE

Tél : 05 46 29 21 68

mavie-oxygene@emmanuelle.asso.fr



Maison d'Accueil Spécialisée M.A.S. de Haute Saintonge

Présentation :

La Maison d'Accueil Spécialisée de Haute Saintonge, établissement à taille humaine, accueille des adultes présentant un trouble du spectre autistique et des troubles apparentés.



Afin de respecter les particularités de chacun, l'établissement a été pensé en quatre maisons, comprenant chacune des studios individuels, des salles d'activités, des pièces de vie en collectivité et une salle d'apaisement. L'équipe pluridisciplinaire recherche l'équilibre dans la vie de la personne entre : les apprentissages de la vie quotidienne, les activités de loisirs et culturelles, et les activités physiques et sportives.

S'y ajoutent les activités « préprofessionnelles » autour des ateliers passerelles, en vue d'une insertion partielle et ponctuelle dans les ateliers d'E.S.A.T. Pour répondre à leurs besoins sensoriels, des lieux ont été aménagés : une salle snoezelen, un jardin sensoriel et des balnéos dans chaque maison. Une mini ferme permet aux résidents de profiter pleinement de la vie à la campagne tout en apprenant à se nourrir de ses spécificités (travail avec les animaux, la mini serre, le soin des plantes du jardin sensoriel).



En offrant un cadre adapté, fonctionnel et sécurisant, l'établissement participe au bien être des personnes et permet la mise en œuvre d'une approche globale autour des axes éducatifs, pédagogiques, thérapeutiques et médicaux. L'établissement est sous la compétence de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Lieu d'implantation :

La M.A.S de Haute Saintonge fait partie du Domaine du Château de Bernessard, et bénéficie d'un cadre privilégié et verdoyant. Situé sur la commune de Gémozac, l'établissement dispose d'un environnement paisible. La proximité de l'E.S.A.T., partenaire privilégié, a pour objectif de faciliter l'inclusion sociale par le travail.

Public accueilli :

La capacité d'accueil de la M.A.S. de Haute Saintonge est de 28 personnes en internat.

L'admission est réalisée sur notification de la MDPH.

Fonctionnement du service :



L'établissement est ouvert 365 jours par an.

Il a pour visée le maintien et l'acquisition de nouvelles compétences par la personne pour lui permettre de gagner en autonomie et indépendance.

Pour cela plusieurs objectifs sont indispensables :

- ✓ Considérer la personne dans un projet global de vie,
- ✓ Maintenir et favoriser le lien avec les proches (parents et fratrie) avec une participation active au projet de vie de la personne, au Conseil de Vie Sociale, aux événements festifs ...,
- ✓ Offrir à chaque résident les conditions de vie les plus proches de l'ordinaire tout en tenant compte à la fois de ses particularités et des troubles du comportement,
- ✓ Sécuriser l'accueil de la personne (physique, affectif et psychologique).

Missions et objectifs :

L'établissement part d'évaluations régulières pour élaborer un projet personnalisé et individualisé qui est questionné tous les trois mois et réactualisé tous les ans, en équipe pluridisciplinaire et en collaboration avec les représentants légaux.

Pour ce faire, nous proposons un accompagnement :

Thérapeutique :

- ✓ Prise en charge psychologique par une approche cognito-comportementale,
- Prise en charge orthophonique,
- ✓ Prise en charge en psychomotricité.

Éducatif :

Cet accompagnement est basé sur l'éducation structurée qui vise à maintenir et à développer les capacités de la personne :

- ✓ Au niveau des actes de la vie quotidienne, autonomie personnelle, résidentielle et communautaire,
- ✓ Au niveau de la communication,
- ✓ Au niveau des interactions sociales concrètes,
- ✓ Au niveau des loisirs.

Somatique :

- ✓ Suivi médical avec la présence d'un infirmier,
- ✓ Partenaire médicaux de proximité pour le suivi somatique,
- ✓ Pour l'approche psychiatrique, un partenariat EMEICO (Équipe Mobile d'Intervention et de Coordination), pour réinterroger les traitements.



Pédagogique :

Une mise à disposition d'atelier d'apprentissage, en individuel ou petit groupe pour maintenir les compétences suivantes :

- ✓ Communicatives,
- ✓ Cognitives,
- ✓ Sensorielles (avec des activités sportives, des séances de snoezelen et balnéo).

Les objectifs mis en œuvre seront réalisés dans le respect de la personne, de son rythme, de ses besoins, de ses centres d'intérêts et de ses motivations afin de favoriser son autonomie.

Organigramme :



Les intervenants extérieurs : 1 diététicienne, 1 kinésithérapeute, 1 podologue, 1 ergothérapeute EMEICO (Équipe Mobile d'Intervention et de Coordination).



M.A.S. DE HAUTE SAINTONGE

MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE

POUR ADULTES AVEC AUTISME

Domaine du Château de Bernessard

17260 GÉMOZAC

Tél : 05 46 95 34 47

masdehautestaintonge@emmanuelle.asso.fr



E.M.I. Équipe Mobile d'Intervention Départementale pour Adultes avec Autisme

Présentation :

L'Équipe Mobile d'Intervention 17 accompagne gratuitement toute personne majeure avec un TSA, qu'elle soit en établissement sanitaire, médico-social ou à domicile après qu'une demande ait été formulée et validée en commission d'admission. Lancée en mars 2018, l'Équipe Mobile d'Intervention 17 intervient sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime, sans notification préalable de la CDAPH.

L'Équipe Mobile d'Intervention 17 est porteuse depuis décembre 2020 du Dispositif d'Emploi Accompagné TSA (DEA-TSA) dans le cadre d'une convention de cotraitance avec l'Association MESSIDOR pour un accompagnement de 30 bénéficiaires de l'orientation MDPH correspondante.

Lieu d'implantation :

Les bureaux de l'EMI se situent à Saint-Laurent de la Prée, au sein de la Résidence Victoria et sur le Village d'Emmanuelle à Châtelailon-Plage (notamment pour la Maison Bleue).

Équipe Mobile d'intervention Territoriale

159 rue des Genêts
17450 SAINT LAURENT DE LA PRÉE
Tél : 05 46 29 21 68 – Fax : 05 46 29 25 94
emi@emmanuelle.asso.fr



Présentation :

Le DEA est un dispositif national créé en 2016 pour l'accompagnement (à partir de 16 ans) des personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi en complément des services, des aides existantes sans s'y substituer.

Il permet d'assurer à l'employeur et au salarié un soutien et un suivi souple adapté à leurs besoins, mobilisable à tout moment.

Le DEA-TSA allie :

- Une aide à l'insertion professionnelle,
- Une aide médico-sociale,
- Un suivi tout au long du parcours professionnel sans limitation de temps et ce, tant pour l'employeur, le salarié que pour le collectif de travail.

Admission :

Après une pré-orientation de la MDPH vers le DEA et la réalisation d'une évaluation préalable du DEA-TSA, la notification d'orientation DEA est validée.

La personne concernée peut alors intégrer le dispositif et être accompagnée selon la méthodologie nationale suivante :

Les missions de l'EMI :

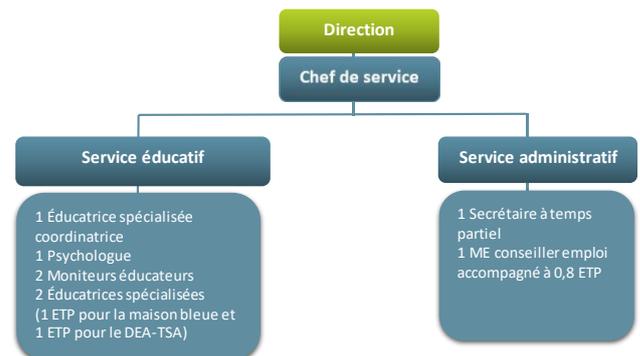
L'Équipe Mobile d'Intervention 17 est un passeur de savoir et un facilitateur dans la compréhension du fonctionnement de la personne présentant un trouble du spectre de l'Autisme.

Les professionnels ont pour objectif de soutenir la personne et/ou ses aidants en leur proposant des outils et un accompagnement favorisant l'autodétermination et le mieux-être de la personne.

L'Équipe Mobile d'Intervention 17 a pour missions :

- ✓ D'évaluer,
- ✓ De soutenir l'accompagnement éducatif,
- ✓ D'accompagner à la compréhension et à la diminution des comportements défits,
- ✓ De soutenir et renforcer les compétences et savoir-faire des accompagnants.

L'EMI a également un rôle d'appui et d'expertise auprès des partenaires et organise des actions de sensibilisation auprès des équipes et des familles.



Le DEA-TSA

Dispositif Emploi Accompagné

Méthodologie d'accompagnement :

4 modules

- Évaluation de la situation du bénéficiaire (projet professionnel, capacité, besoins, employeur si déjà en poste),
- Détermination du projet professionnel et de l'aide à sa réalisation,
- Appui au bénéficiaire dans sa recherche d'emploi,
- Accompagnement dans l'emploi du bénéficiaire.

Actions du conseiller emploi accompagné :

- S'assurer de la prise en compte des modes de compensation, (aménagement poste de travail et/ou temps de travail),
- Réaliser des réunions tripartites régulières avec l'employeur et le salarié,
- Sensibiliser aux particularités TSA employeur/collectif de travail,
- Réaliser avec le salarié des entretiens individuels.
- FORCES DU DEA : réactivité et disponibilité.

Le DEA intervient sur le département de la Charente-Maritime.

L'HABITAT INCLUSIF



La Maison Bleue

Présentation :

L'équipe Mobile d'Intervention porteuse de ce projet, est dédiée à soutenir 4 personnes dans leur accès au logement et à faciliter leur inclusion sociale, avec des interventions à hauteur d'un temps plein de professionnels (jusqu'à 9h par semaine par personne accompagnée).

Ces interventions sont axées autour de la connaissance de soi, de l'autonomie résidentielle, de la construction d'un parcours de vie, de formation ou professionnel. Elles visent à favoriser l'intégration sociale de la personne et le plein développement de ses compétences et ressources.

Un maillage territorial avec les partenaires de droit commun, associatifs, culturels, institutionnels susceptibles de répondre à un besoin identifié dont la réponse n'est pas portée par Maison Bleue.

Les locataires sont bénéficiaires de logement de droit commun à loyers modérés.

Un projet qui pour certains s'inscrit d'emblée dans une dynamique de transition.

Admission :

Des jeunes étudiants et adultes avec Autisme sans déficience intellectuelle, qui souhaitent s'inscrire dans un projet global d'accès au logement, au développement de leur autonomie et à la construction de leur projet professionnel ou de formation.

Missions :

- Favoriser une meilleure intégration des personnes dans la cité, tant du point de vue professionnel que citoyen,
- Favoriser leur participation sociale, aux loisirs et dans les associations du territoire.



Les Résidences d'Emmanuelle

Saintes

Présentation :

Cet habitat inclusif à Saintes est porté par l'Association Emmanuelle, en qualité d'association gestionnaire, en partenariat avec le Collectif Handi Saintes. Il répond à une ambition politique du Département de Charente-Maritime de développement de l'habitat inclusif, dans une logique de diversification de l'offre de l'habitat proposée aux personnes en situation de handicap, plus inclusive et plus adaptée aux envies de chacun.

La Résidence d'Emmanuelle est implantée dans un quartier semi-résidentiel caractérisé par une mixité sociale favorisant les interactions sociales. Son ouverture est prévue en 2024.

Admission :

Cette résidence s'adresse à des personnes en situation de handicap qui font le choix à titre de résidence principale d'un mode d'habitat regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes.

Elle est destinée à l'accueil de 8 personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme et 2 ou 3 personnes à mobilité réduite. Les adultes accueillis, hommes et/ou femmes, à partir de 20 ans, sont suffisamment autonomes et bénéficiaires de l'A.A.H. et/ou de la P.C.H ou pas et ont une autonomie financière suffisante pour assurer les frais relatifs au logement individuel.



Missions et objectifs :

Élaborer avec les habitants un projet de vie sociale et partagée orienté vers les objectifs suivants :

- Soutenir l'autonomie des personnes,
- Soutenir la convivialité et prévenir l'isolement,
- Aider à l'inclusion sociale des personnes en situation de fragilité,
- Veiller et sécuriser la vie à domicile.

Le projet principal de vie sociale partagée est de favoriser le « **vivre ensemble** ».



L'Équipe Territoriale d'Appui «ETAP 17»

Équipe d'intervention mobile rattachée à l'UNITÉ RÉSIDENIELLE pour adultes présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme en situation de vie complexe ou très complexe.

Équipe préfiguratrice de l'Unité Résidentielle, elle intervient à l'échelle départementale, voire supra départementale. Elle a pour vocation d'accompagner des personnes avec un TSA à domicile et en établissement sanitaire ou médico-social, en soutien des familles, des aidants, mais également des professionnels du secteur. Elle accompagnera 6 d'entre-elles lorsque l'UR sera ouverte pour qu'elles puissent l'intégrer dans les meilleures conditions.

Notre mission :

L'Équipe Territoriale d'Appui répond aux besoins d'accompagnement d'adultes avec un Trouble du Spectre de l'Autisme en situation de vie complexe, de rupture ou sans solution d'accueil, en prévision de l'ouverture des Unités Résidentielles (2024/2025). Elle a pour vocation de répondre aux besoins du territoire pour les personnes répondant aux critères et de favoriser un parcours d'entrée dans l'Unité Résidentielle pour 6 d'entre-elles. Ses missions se poursuivront une fois l'UR ouverte, 10 % du temps de travail de l'équipe pluridisciplinaire étant toujours dévolus à ces prestations sur le territoire.

Nos objectifs :

Proposer un accompagnement adapté aux personnes avec un TSA, aux familles et aux établissements par un :

Appui à l'accompagnement des personnes :

- Venir en soutien lors de tensions ponctuelles,
- Soutenir des familles et renforcer des équipes,
- Venir en renfort autour de situation de crise.

Appui aux compétences des professionnels :

- Sensibilisation au TSA, partage de connaissances autour des TND/TSA.

Public accueilli :

Être un adulte présentant un TSA diagnostiqué ou en cours de diagnostic, associé à des comorbidités et/ou des particularités sensorielles et/ou des comportements défis, en situation de vie complexe ou très complexe.

Aucune orientation spécifique CDAPH n'est nécessaire pour bénéficier du dispositif ; dérogation possible à partir de 16 ans (délivrée par l'ARS).

- L'admission se fait par le biais d'une étude de la demande en équipe pluridisciplinaire.

Cette équipe préfiguratrice est actuellement implantée dans la Zone Artisanale des Petits Bonneveaux, à Saint-Vivien, dans des locaux à proximité de Châtelailon-Plage, et sera rattaché géographiquement à l'Unité Résidentielle une fois le bâtiment finalisé.

Les moyens et les prestations :

- Une équipe pluridisciplinaire spécialisée : directeur, chef de service, médecin psychiatre, secrétaire, psychologue, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, accompagnants éducatifs et sociaux, aides-soignants, éducateur sportif,
- Une zone d'intervention départementale (Charente-Maritime) et supra-départementale (départements limitrophes en Nouvelle-Aquitaine),
- Des interventions au domicile familial, en établissement/service médico-sociaux et établissement sanitaire,
- Un accompagnement éducatif spécifique,
- Un projet d'Appui Personnalisé adapté aux besoins de la personne et de son environnement,
- L'utilisation de techniques, de méthodologies et d'évaluations adaptées aux personnes avec TSA et à leurs spécificités sensorielles (TEACCH, ABA, COMVOOR).



ETAP 17

Équipe Territoriale d'Appui 17 - TSA

45, rue des Petits Bonneveaux

17220 SAINT-VIVIEN

Tél : 05 46 29 21 68 - Fax : 05 46 29 25 94

etap17@emmanuelle.asso.fr



S.A.V.S. Accompagnement 17

Présentation :

Le S.A.V.S. Accompagnement 17 existe depuis 1994. Il intervient sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime, sur rendez-vous, avec une fréquence d'hebdomadaire à mensuelle, dans le lieu de vie dit « ordinaire » des personnes accompagnées.

Notre dispositif est agréé pour 60 places et financé par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Cadre réglementaire et législatif :

Le S.A.V.S. est régi par un cadre légal :

- ▶ La loi N°75-534 du 30 juin 1975.
- ▶ L'arrêté N°94-224 du 6 septembre 1994 autorisant la création de ce service de suite et d'accompagnement.
- ▶ La loi N°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- ▶ La loi N°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances.
- ▶ La loi N°2005-223 du 11 mars 2005 relative aux conditions d'organisation et de fonctionnement des S.A.V.S.

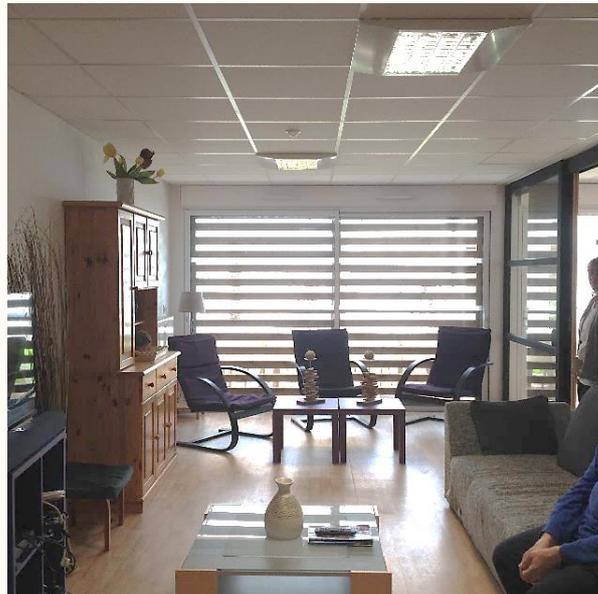
Lieu d'implantation :

Le S.A.V.S. Accompagnement 17 est un dispositif mobile d'intervention départementale. Les locaux administratifs se situent 14 allée Sainte Sophie à Rochefort-sur-Mer (17300).



Le site de Rochefort a été retenu pour sa position géographique dans le département 17. Il est situé au centre des axes autoroutiers Nord et Sud du département. L'implantation correspond également aux partenariats de longue date opérés avec la ville de Rochefort et l'OPH Rochefort Habitat Océan.

Public accueilli :



Des femmes et des hommes majeurs, bénéficiaires d'une orientation S.A.V.S. de la MDPH, en situation de handicap psychique, dont l'état de santé est suffisamment stabilisé pour pouvoir :

- ▶ Accéder et/ou se maintenir au sein d'un logement de droit commun inscrit dans la cité.
- ▶ Adhérer aux principes de l'accompagnement du S.A.V.S.

➔ **Contre-indications d'admission au S.A.V.S. Accompagnement 17 :**

- ▶ Les personnes qui ne veulent pas être accompagnées.
- ▶ Les personnes qui n'ont pas de troubles psychiques.
- ▶ Les personnes sans suivi thérapeutique spécifique.
- ▶ Les personnes souffrant d'addictions actives et non inscrites dans une démarche de soins.
- ▶ Les personnes souffrant de troubles du comportement sévères, intenses, persistants et répétés tels qu'auto-agressivité ou hétéro-agressivité.

Fonctionnement du service :

Le S.A.V.S. Accompagnement 17 met en place trois étapes indispensables au suivi : L'enregistrement de la demande et l'admission ; La mise en œuvre de l'accompagnement ; La préparation de la fin du suivi.

L'accompagnement par notre SAVS peut permettre :

- ▶ Une aide à l'accomplissement du projet personnel, en soutenant l'autonomie des personnes dans tous les domaines de la vie.
- ▶ Un appui à l'inscription des personnes dans la cité et à la mise en œuvre de leur projet de vie.
- ▶ Des propositions, des guides et des conseils dans les actes de la vie quotidienne, dans l'organisation des loisirs, et dans les projets professionnels des personnes.
- ▶ Un soutien dans l'accès aux droits fondamentaux (soins, logement, culture, travail...) et à la citoyenneté.

Les accompagnements sont réalisés par des professionnels de l'intervention socio-éducative. Ces professionnels sont formés à l'écoute, et à l'adaptation des projets individuels au regard des besoins et des capacités des personnes en lien avec leurs troubles psychiques, ainsi qu'au travail de réseau avec les secteurs sociaux, médicaux sociaux, sanitaires et judiciaires.

Missions et objectifs :

Le S.A.V.S. Accompagnement 17 a pour objectifs de promouvoir l'insertion, l'autonomie, la cohésion sociale et la citoyenneté de personnes adultes en situation de handicap psychique, ceci par un accompagnement adapté au projet de vie, une coordination des parcours et un soutien à domicile en milieu ouvert.

L'accompagnement du S.A.V.S. favorise ainsi le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels en facilitant l'accès des personnes à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Moyens mis en œuvre au S.A.V.S. Accompagnement 17 :

Le S.A.V.S. met en œuvre des méthodes d'accompagnements à partir d'une organisation définie, avec des modalités d'intervention, à savoir :

- ▶ La programmation d'interventions au domicile de la personne et en extérieur.
- ▶ L'ajustement des suivis à la variabilité des besoins transitoires ou durables.
- ▶ L'organisation de mises en situation concrètes conjointement préparées.
- ▶ L'élaboration de réseaux et de partenariats adaptés à la situation.
- ▶ La réalisation d'évaluations de l'accompagnement partagées et régulières.
- ▶ La délivrance d'informations et de conseils personnalisés dans les limites du cadre d'intervention du S.A.V.S.

Organigramme :



SAVS Accompagnement 17

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

14 allée Sainte Sophie

17300 ROCHEFORT-SUR-MER

Tél : 05 16 84 80 27

accompagnement17@emmanuelle.asso.fr

Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle, l'autonomie, la cohésion sociale et la citoyenneté des personnes orientées.

L'Unité Résidentielle TSA

pour personne avec TSA en situation de vie très complexe (UR)

L'Unité Résidentielle

Présentation :

L'Unité Résidentielle est un établissement développé dans le cadre de la Stratégie Nationale Autisme au sein des Troubles du Neuro-Développement 2018-2022 et de l'instruction interministérielle du 24 juin 2021 relative au déploiement de ces unités sur le territoire national. Elle est destinée à accueillir des personnes avec un TSA en situation de vie très complexe, résistantes à toutes stratégies médicales et éducatives.

Notre mission :

L'Unité Résidentielle propose à 6 personnes un lieu résidentiel et un accompagnement adapté à leurs particularités. L'UR vise à la diminution des troubles et à la résolution des difficultés rencontrées par la structuration de l'environnement, l'amélioration de la communication, l'acquisition d'une plus grande indépendance dans les actes de la vie quotidienne, la réduction des comportements défis et le développement de compétences relationnelles en vue d'une insertion sociale. Elle répond aux besoins de personnes très complexes identifiées à l'échelle du territoire (Département 17 et département limitrophes), en lien avec la MDPH 17 et l'ARS Nouvelle-Aquitaine et sa délégation départementale.

Les conditions d'admission :

Les personnes candidates à l'admission dans ce dispositif novateur doivent bénéficier d'une orientation en M.A.S. avec la notion supplémentaire « unité résidentielle » prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H.).

Leur situation très complexe de vie est liée à la sévérité des comportements défis, qui demandent un accompagnement plus spécifique et plus individualisé, et aux caractéristiques des personnes associant TSA et comorbidités psychiatriques et somatiques.



Le fonctionnement de l'établissement :

L'UR est un lieu de vie à part entière, qui a vocation à prendre la suite dans un parcours marqué par des ruptures et difficultés d'accompagnement au regard de la complexité des fonctionnements des personnes. Des solutions d'accompagnement conformes aux recommandations de bonnes pratiques et adaptées à cette complexité sont développées pour leur assurer un avenir plus serein. Un ensemble d'évaluation standardisées et la connaissance de la personne servent de base à l'accompagnement, l'autonomie, le maintien des acquis et les apprentissages, et la gestion des comportements défis.

- L'équipe pluridisciplinaire mobilisée pour les accompagner est composée de 29 professionnels (pour un peu plus de 25 ETP) : directeur, chef de service, psychologue, secrétaire, comptable, éducateurs spécialisés, moniteurs, éducateurs, accompagnants éducatifs et sociaux, éducateur sportif, veilleur de nuit, agent de collectivité,
- Le projet architectural est pensé pour allier sécurité, liberté, vie privée et vie collective en prenant appui sur des adaptations sensorielles aux besoins et particularités des personnes accompagnées et s'articule autour de deux grands espaces, un espace de vie (2 petites « maisons ») et un espace activité/administratif.



Unité Résidentielle TSA

pour des personnes avec TSA en situation de vie très complexe

Impasse Clémenceau
17340 CHÂTELAILLON-PLAGE
Tél : 05 46 29 21 68 – Fax : 05 46 29 25 94
uniteresidentielle@emmanuelle.asso.fr



Résidences Accueil du Pôle Handicap Psychique

Présentation :

Les Résidences Accueil sont une modalité d'habitat inclusif pour des personnes qui expriment une forte demande de projet social et de services associés au logement dans un environnement adapté et sécurisé qui garantit conjointement inclusion sociale et vie autonome en milieu « ordinaire ».

Il s'agit d'une offre de logement adapté qui vise à permettre aux personnes en situation de handicap psychique une insertion pleine et entière dans la cité et le libre choix de leur mode de vie.

Les Résidences Accueil sont des dispositifs agréés par la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).



Cadre réglementaire et législatif :

La Résidence Accueil est régie par un cadre légal :

► Note d'information DGAS/PIA/PHAN n° 2006-523 du 16 novembre 2006 relative à la mise en place d'un programme expérimental de résidences accueil pour les personnes en situation de précarité ou d'exclusion, ayant un handicap psychique.

► Circulaire n°2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais.

► Note d'information DGAS/DGUHC 2005-189 du 13 avril 2005 relative à la mise en œuvre du programme maisons relais.

► Circulaire n°2006-13 IHC/UH2 du 1^{er} mars 2006 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés de l'Etat pour 2006.

► Plan de santé mentale 2005-2008, mesure n° 1.3.3

► Comité interministériel de lutte contre les exclusions (CILE) du 12 mai 2006, mesure n°7.

Missions et objectifs :

Les Résidences Accueil constituent une réponse sociale destinée à stabiliser et à insérer des personnes en situation de handicap psychique par :

► La mise à disposition d'un **logement privatif** pour permettre la stabilisation et l'application sécurisée d'une vie autonome.

► La mise en œuvre d'un **accompagnement d'insertion sociale** conjointement défini pour permettre le maintien et le développement de capacités d'autonomie.

► La continuité du **suivi médical** et des soins psychiques nécessaires.

► La mise en œuvre de la vie collective au sein des Résidences Accueil nécessaire pour éviter le repli sur soi et permettre de travailler les habiletés sociales.



Lieux d'implantation :

L'Association Emmanuelle gère trois Résidences Accueil :

La Résidence Accueil Michèle MORIN se situe 16 rue Isabelle Levallois à Rochefort sur Mer (17300). Cette Résidence, agréée pour l'accueil de 12 personnes, existe depuis 2008, il s'agit de la première ouverte sur le département 17.

La Résidence Accueil Victoria se situe rue des Genêts à Saint Laurent de la Prée (17450). Cette Résidence agréée pour l'accueil de 16 personnes a ouvert ses portes en 2018.

Les Résidences d'Emmanuelle à GEMOZAC (17260).

Cette Résidence Accueil dispose d'un agrément de 16 places et ouvrira ses portes en septembre 2024.



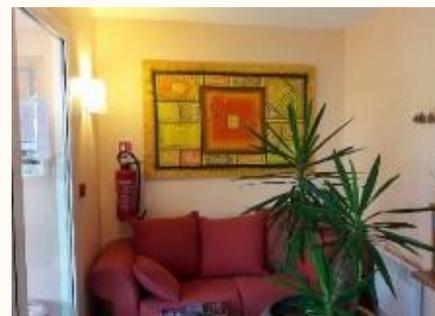
Public admis en Résidence Accueil :

Profil des personnes admises en Résidence Accueil :

Des femmes et des hommes majeurs, souffrant de troubles psychiques, dont l'état de santé est suffisamment stabilisé pour pouvoir :

► Accepter leur suivi médical et la mise en œuvre conjointe du projet d'insertion sociale.

► Avoir les aptitudes suffisantes en termes de gestion globale de la vie quotidienne.



► Les personnes qui n'ont pas de troubles psychiques.

► Participer à la vie en communauté et aux temps collectifs de la Résidence Accueil.

Les personnes doivent avoir des ressources suffisantes pour pouvoir faire face à la redevance (*minimum requis l'AAH*).

➔ **Contre-indications d'admission en Résidence Accueil :**

► Les personnes dont l'autonomie est insuffisante (Capacité d'être à minima seul(e) en logement et capacité à vivre en semi-collectif).

- Les personnes sans suivis thérapeutiques spécifiques,
- Les personnes avec des addictions actives et non inscrites dans une démarche de soin.
- Les personnes souffrant de troubles du comportement en inadéquation avec le fonctionnement des Résidences Accueil.
- Les personnes qui sont dans le refus de l'accompagnement et en recherche exclusive d'un logement.

Fonctionnement du service :

► **Les professionnels des Résidences Accueil Michèle MORIN et Victoria** interviennent au quotidien dans le cadre d'un travail d'écoute, d'animation de la vie collective, d'accompagnements quotidiens, d'élaboration des parcours et des projets d'insertion sociale, d'orientation, et de prévention et d'alerte. La présence professionnelle se fait en journée et se partage entre accompagnements individuels et animation du collectif. Il n'y a pas de présence professionnelle les soirs, les week-ends et les jours fériés.

► **Le Groupe Hospitalier de la Rochelle-Ré-Aunis** par conventionnement avec les Résidences Accueil Michèle MORIN et Victoria intervient dans le cadre de la stabilisation et de la poursuite des soins en santé mentale. Les Résidences Accueil travaillent de façon étroite avec le secteur 3 de psychiatrie ainsi qu'avec le dispositif intersectoriel de réhabilitation psychosociale (Cap Réhabilitation), afin d'adapter, au plus près des demandes et des besoins des personnes, l'offre de soin et d'accompagnement globale. Par conventionnement, la Résidence Accueil d'Emmanuelle à Gémozac va travailler de façon étroite avec les secteurs 6 et 7 de psychiatrie du **Groupe Hospitalier de Jonzac**.

Un réseau de professionnels et d'associations intervient auprès des locataires, au cas par cas, au regard de besoins spécifiques (SAVS, SAMSAH, infirmier libéral, mandataire judiciaire, aide à domicile, professionnel de l'insertion, association sportive...).

Organigramme :



Les Résidences Accueil

Résidence Accueil VICTORIA

Rue des Genêts – 17450 SAINT LAURENT DE LA PRÉE
 Tél : 05 54 07 06 79 – 06 36 45 56 17
residenceaccueil@emmanuelle.asso.fr

Résidence Accueil Michèle MORIN

16 rue Isabelle Levallois – 17300 ROCHEFORT
 Tél : 05 16 84 80 27 – 06 95 19 99 68
residenceaccueil@emmanuelle.asso.fr

Résidence Accueil - Les Résidences d'Emmanuelle - 17260 GÉMOZAC





GEM TSA : GEM Sortir de sa bulle

Présentation :

Un Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM) est une structure de prévention et de compensation de la restriction de participation à la vie en société dont la création a été favorisée par la loi du 11 février 2005. Elle fonctionne sur un mode associatif et regroupe un collectif de personnes qui s'engagent dans un principe de pair-aidance (l'entraide mutuelle entre pairs).

Depuis son ouverture en 2019, le GEM TSA accueille et soutient ses membres dans la réalisation de leurs projets, notamment orientés vers le développement de la vie sociale. Il veille à mobiliser le réseau et peut également accompagner les adhérents dans leurs interrogations sur leurs projets personnels ou professionnels et les orienter vers les acteurs du territoire les plus à même de les accompagner.

Constitué en association à part entière depuis le 08 juillet 2022 les adhérents ont souhaité lui donner le nom de « GEM Sortir de sa bulle ».

Le GEM TSA est implanté dans une belle maison de ville dans un quartier résidentiel proche de l'hyper centre de Rochefort.

Fonctionnement :



Le GEM TSA est ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 17h30 et le samedi de 13h à 19h. Les horaires peuvent varier, notamment le vendredi avec des ouvertures possibles selon les projets en soirée ou le samedi en journée en fonction d'activités programmées. Des ouvertures en autonomie sont régulièrement possibles, sans la présence des animatrices.



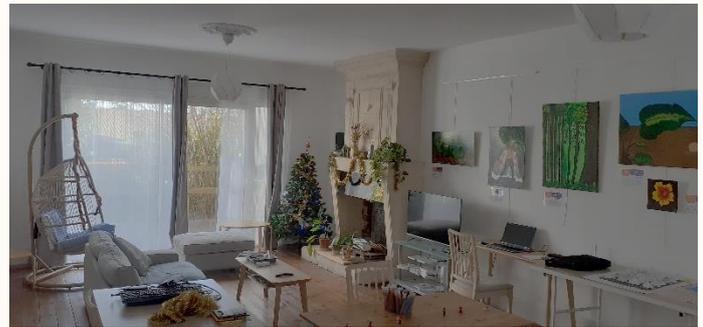
Moyens :

Le GEM TSA est soutenu dans son fonctionnement par une association gestionnaire, « l'Association Emmanuelle », organisée en deux équipes dédiées :

- Équipe éducative en soutien aux adhérents (moniteur éducateur, éducateur spécialisé),
- Équipe administrative (directeur, secrétaire, comptable).

Le GEM TSA est soutenu également par une association marraine, l'Association « Autisme Charente-Maritime » qui peut intervenir en tant qu'expert (sur l'autisme) ou tiers (en cas de difficulté).

Le GEM TSA est associé à un réseau de partenaires (bénévoles, partenaires sociaux-culturels, collectivités...).



Missions :

Favoriser les rencontres, l'entraide, la solidarité et le partage d'expériences entre les adhérents, rompre l'isolement, faire ou découvrir de nouveaux loisirs. Que chacun puisse, à son niveau, créer un lien sécurisant et soutenant pour stimuler sa prise d'initiative, son autonomie et son insertion sociale, citoyenne et professionnelle.

Conditions d'admission :

Le GEM TSA est une association loi 1901, dirigée par des personnes adultes, concernées par un TSA diagnostiqué ou non, et soutenues dans leurs missions par des salarié(e)s de l'Association Emmanuelle (association gestionnaire).

Pour adhérer deux contrats sont proposés :

- Contrat visiteur (1 mois) sans engagement qui permet de comprendre le fonctionnement d'un GEM, de rencontrer les adhérents et de valider ou non l'intérêt de cet espace de rencontre.
- Contrat adhérent (1 an) avec une cotisation annuelle qui permet de participer à l'ensemble des activités proposées et de s'engager, si la personne le souhaite dans le fonctionnement associatif.

GEM TSA : GEM Sortir de sa bulle

8 rue Renaudin 17300 ROCHEFORT

Tél : 05 54 07 06 80

GEMTSA@emmanuelle.asso.fr



Les Groupes d'Entraide Mutuelle

GEM Être, GEM Océan et GEM de Surgères

Présentation :

Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sont des dispositifs d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale de personnes en situation de vulnérabilité.

Les GEM sont organisés sous forme associative et constitués de personnes ayant des troubles de santé ou des situations de handicap similaires les mettant en situation de vulnérabilité et de fragilité. Ils offrent un espace pour se soutenir mutuellement, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Les GEM sont des dispositifs agréés par l'ARS (Agence Régionale de Santé).



Cadre réglementaire et législatif :

Le GEM est régi par un cadre légal :

- ▶ Les articles L.114 et L.114-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- ▶ L'arrêté du 3 juillet 2011 pris pour l'application de L.14-10-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles et fixant le cahier des charges des Groupes d'Entraide Mutuelle mentionnés aux articles L114-1-1 et L. 114-3 du même code.
- ▶ L'arrêté du 18 mars 2016 fixant le cahier des charges des Groupes d'Entraide Mutuelle.
- ▶ L'instruction n° DGCS/SD3B/CNSA/2019/174 du 19 juillet 2019 relative aux modalités de pilotage du dispositif des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) par les agences régionales de santé au regard du nouveau cahier des charges fixé par arrêté du 27 juin 2019.

Lieux d'implantation :

L'Association Emmanuelle gère trois GEM dédiés aux personnes en situation de handicap psychique.

Le GEM Être et Le GEM Océan sont situés à Rochefort sur Mer (17300). Ils sont agréés par l'ARS pour le GEM Être depuis octobre 2006 et pour le GEM Océan depuis décembre 2021.

Le GEM de Surgères est situé à Surgères (17700). Il est agréé par l'ARS depuis décembre 2021.



Public accueilli :

Profil des personnes adhérentes au GEM :

Des femmes et des hommes majeurs, souffrant de troubles psychiques, dont l'état de santé est suffisamment stabilisé.

Pour pouvoir :

- ▶ Envisager un parcours visant une meilleure insertion dans la vie sociale et citoyenne avec l'aide des pairs et des animateurs.
- ▶ Participer aux différents temps de rencontres, d'échanges, et d'activités du GEM dans un esprit d'entraide.
- ▶ Intégrer et participer à la vie du groupe GEM et à l'association des membres de ce collectif.

→ Contre-indications d'adhésion aux GEM :

- ▶ Les personnes qui sont en rupture de leurs suivis thérapeutiques spécifiques.
- ▶ Les personnes avec des addictions actives et non inscrites dans une démarche de soins.
- ▶ Les personnes souffrant de troubles du comportement en inadéquation avec le cadre collectif.

L'accueil de la « grande exclusion » et des personnes non stabilisées ou dans le déni de leur maladie n'est pas la vocation du GEM. Le GEM n'est pas non plus un lieu thérapeutique, ni un lieu occupationnel.

Missions et objectifs :

Les Groupes d'Entraide Mutuelle visent à favoriser le lien social et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique fréquentant le GEM, avec un objectif de réhabilitation sociale, par :

- ▶ L'adhésion libre et volontaire des personnes au GEM et à ses valeurs.
- ▶ L'organisation de temps d'échanges, d'activités et de rencontres susceptibles de créer du lien.
- ▶ La constitution du collectif GEM animé d'un même projet d'entraide solidaire pour lutter contre l'isolement, l'exclusion et la précarité.
- ▶ La prise d'initiatives et la participation de chacun des adhérents à la définition, au fonctionnement, et à l'organisation du GEM et de ses projets.

La spécificité du GEM tient de la participation de chaque membre à la vie associative et citoyenne, au regard des capacités, des potentialités, et des spécificités, de chacun, dans une perspective de prise progressive d'initiatives et d'exercice de responsabilités, dans un esprit d'entraide et de solidarité.



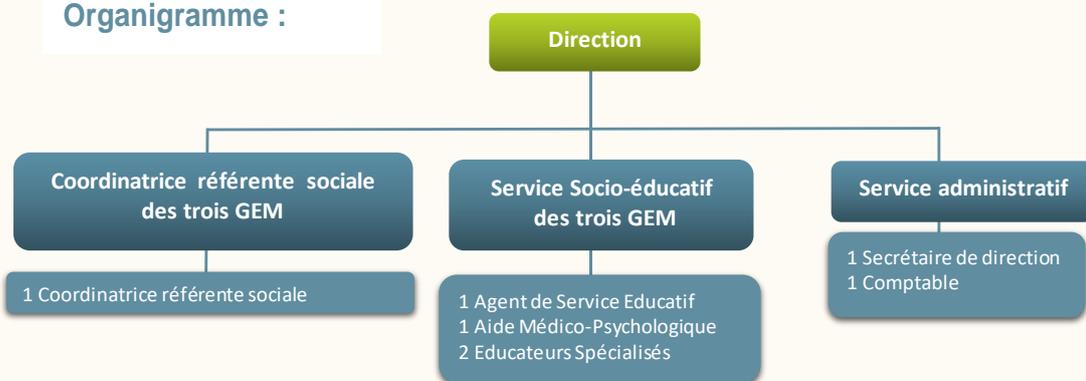
Fonctionnement des services GEM :

Les adhérents des GEM intègrent l'association de manière libre et volontaire par contractualisation. Les GEM reposent également sur le principe de l'autogestion.

- **Les professionnels encadrants des GEM** interviennent au quotidien dans le cadre d'un travail d'écoute et de conseil, d'animation et de régulation de la vie du groupe, d'aide à l'élaboration des projets, et de prévention, d'orientation, et d'alerte si besoin.
- **Le parrain** par conventionnement avec le GEM soutient ce dernier dans l'application et le respect du cahier des charges, dans le fonctionnement de l'association des adhérents, et dans l'organisation et la mise en œuvre des projets du GEM.
- **Le Gestionnaire** par conventionnement avec le GEM soutient ce dernier dans sa gestion administrative et comptable. Le gestionnaire assiste et conseille le GEM sur sa gestion quotidienne et notamment sur les aspects financiers, juridiques et ressources humaines.
- **Un réseau de professionnels et d'associations** est sollicité par les adhérents et les professionnels encadrants du GEM, au cas par cas, au regard des projets collectifs du GEM ou des besoins spécifiques individuels des adhérents (problématique sanitaire, sociale, judiciaire, besoin d'une aide ponctuelle en urgence ou d'une aide durable).

Le GEM n'a pas vocation dans l'accompagnement individuel, à titre de prévention, il informe et oriente les personnes vers les partenaires compétents au regard des besoins ponctuels et durables.

Organigramme :



Groupes d'Entraide Mutuelle



GEM Être : 26 rue du Champ de Foire 17300 ROCHEFORT
Tél : 05 46 89 57 15
gemacc17@emmanuelle.asso.fr

GEM Océan : Village multimédia Zola
10 rue du Dr Peltier 17300 ROCHEFORT
Tél : 09 88 00 17 53
gem2rochefort@emmanuelle.asso.fr

GEM Surgères : 21 Bis place du Gal Leclerc 17700 SURGERES
Tél : 09 82 53 33 69
gemsurgeres@emmanuelle.asso.fr

Promouvoir les rencontres, la création et le partage pour rompre l'isolement et reprendre confiance.



IMPro

Institut médico-professionnel

La Chrysalide

Présentation :

Situé au 300 Route des Coudrées à Saint Laurent de la Prée, depuis le 26 Août 2013, l'Institut Médico-Professionnel/IMPro La Chrysalide est un établissement médico-social pour adolescents de 14 à 20 ans en situation de handicap mental.



L'institut est régi, en tant qu'établissement recensé dans l'article L.312-1 du CASF, par la loi du 02 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap. S'appliquent également les annexes XXIV au Décret n°89-768 du 27 octobre 1989 concernant l'enfance et l'adolescence.

L'IMPro La Chrysalide accueille 30 jeunes en internat de semaine.

Lieu d'implantation :

Situé à Saint Laurent de la Prée, à quelques kilomètres de l'Océan, sur la rive droite de l'estuaire de la Charente, entre Rochefort et La Rochelle, l'IMPro La Chrysalide bénéficie d'une implantation au cœur de la cité, le rendant accessible par voie pédestre à tous les services et commerces de la commune, s'intégrant ainsi parfaitement dans la vie de cette dernière.

Sur un terrain de trois hectares, l'établissement doté de vastes espaces verts est sectorisé en quatre bâtiments distincts et autonomes.

Chaque lieu est dédié à un usage bien défini :

- ✓ Un bâtiment administratif qui regroupe l'ensemble des fonctions associées,
- ✓ Un bâtiment composé de deux studios pouvant, chacun, héberger deux personnes,
- ✓ Un bâtiment pour l'hébergement collectif des jeunes. Chaque jeune dispose d'une chambre avec salle d'eau privative ou en duo et peut profiter du salon collectif lors des temps de détente.

Enfin, le bâtiment le plus vaste centralise plusieurs activités tels que la lingerie, la cuisine de collectivité, l'ensemble des ateliers préprofessionnels et lieux de médiations éducatives, les salles de classe, la salle de restauration des jeunes ainsi que le restaurant d'application/ table d'hôtes.

Public accueilli :

L'établissement est habilité à recevoir 30 adolescents, filles ou garçons, en situation de handicap mental, dès l'âge de 14 ans et jusqu'à 20 ans (ou plus, au titre de l'amendement CRETON).

Fonctionnement du service :

L'établissement est ouvert en moyenne 250 jours par an. En outre, afin de répondre aux besoins de certains jeunes et de leur famille et en lien avec le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) contractualisé avec son autorité de tutelle, l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'IMPro La Chrysalide présente la particularité d'être ouvert, pour 8 jeunes, certains week-ends en fonction du calendrier de fonctionnement.

Missions et objectifs :

L'objectif de l'IMPro La Chrysalide est d'apporter un accompagnement et un soutien éducatif, pédagogique et thérapeutique visant à donner aux personnes accueillies les moyens d'une insertion sociale et professionnelle.



En tant qu'établissement médico-social, les prestations fournies aux jeunes accueillis par l'IMPro La Chrysalide se traduisent par des actions pluridisciplinaires intra et extra muros, visant à améliorer, voire maximiser, leur capacité d'individuation et d'autonomisation en vue de leur permettre de s'inclure socialement, culturellement et professionnellement au sein de la cité et ainsi de devenir un citoyen à part entière.

Pour répondre à ces objectifs, l'institut propose des activités éducatives et préprofessionnelles suivantes :

- ✓ Atelier Cuisine d'application & Table d'hôtes,
- ✓ Atelier Collectivité & Entretien des locaux,
- ✓ Atelier jardin / permaculture & espaces verts,
- ✓ Un atelier Multiservices,
- ✓ Un atelier éducatif « Passerelle et Socialisation » a, quant à lui, vocation à travailler plus particulièrement l'autonomie, la vie sociale, et l'ouverture vers le monde extérieur.

Les pratiques artistiques et autres activités culturelles telles que le théâtre, la peinture, la couture, etc., au cœur du projet associatif de l'Association Emmanuelle, y occupent une place prépondérante.

L'IMPro La Chrysalide propose également, dans le cadre de son projet d'établissement, des activités pédagogiques et scolaires ; une classe est ainsi encadrée par une enseignante spécialisée détachée à temps plein de l'Education Nationale.

Des activités sportives sont encadrées par un éducateur sportif spécialisé : judo, boxe, sport adapté....

Dans le cadre de conventions de partenariat, des activités culturelles sont régulièrement proposées à chaque jeune.

Enfin, les adolescents accompagnés bénéficient d'activités thérapeutiques et d'un suivi médical et paramédical complet : soutien psychologique, psychomotricité, orthophonie et suivi infirmier et médical.

Organigramme :



Intervenant extérieur :
1 Professeur(e) des écoles spécialisé(e).



IMPro

La Chrysalide

Institut Médico Professionnel
300 route des Coudrées
17450 SAINT LAURENT DE LA PRÉE
Tél : 05 46 84 79 80 – Fax : 05 46 83 32 03
[impro@chrysalide@emmanuelle.asso.fr](mailto:impro@chrysalide.emmanuelle.asso.fr)

« C'est à force de rêves que la réalité craque et s'étire jusqu'à l'idéal. »

Jean-Pierre COMPAIN



Vous trouverez en annexes de ce livret :

Des éléments d'information concernant l'établissement, le service ou le lieu de vie et d'accueil sur :

- La situation géographique de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil et les différents sites qui le composent, leurs voies et moyens d'accès,
- L'organisation générale de l'établissement, du service ou lieu de vie et d'accueil, ou son organigramme. Les coordonnées et les missions du service social de l'établissement ou service, notamment celles relatives aux démarches administratives et à l'accès à certaines aides financières.

Des éléments d'information concernant les personnes accompagnées et leurs représentants légaux sur :

- Les principales formalités administratives d'admission, de prise en charge, d'accompagnement pour les services à domicile ou sans hébergement et de sortie à accomplir, notamment celles concernant le règlement des frais y afférents de séjour et de transports s'il y a lieu ainsi que les principales dispositions relatives aux dépôts d'argent, de valeurs et objets personnels,
- Les formes de participation des personnes accueillies et de leurs familles ou représentants légaux.

Informations complémentaires du livret :

- Les noms du Directeur ou de son représentant et, le cas échéant, du ou des responsables, des différentes annexes ou sites concernés, de la Présidente du Conseil d'Administration ou de l'instance délibérante de l'organisme gestionnaire.
- Les éléments d'information sur les conditions de facturation des prestations,
- Les garanties souscrites en matière d'assurance par l'établissement,

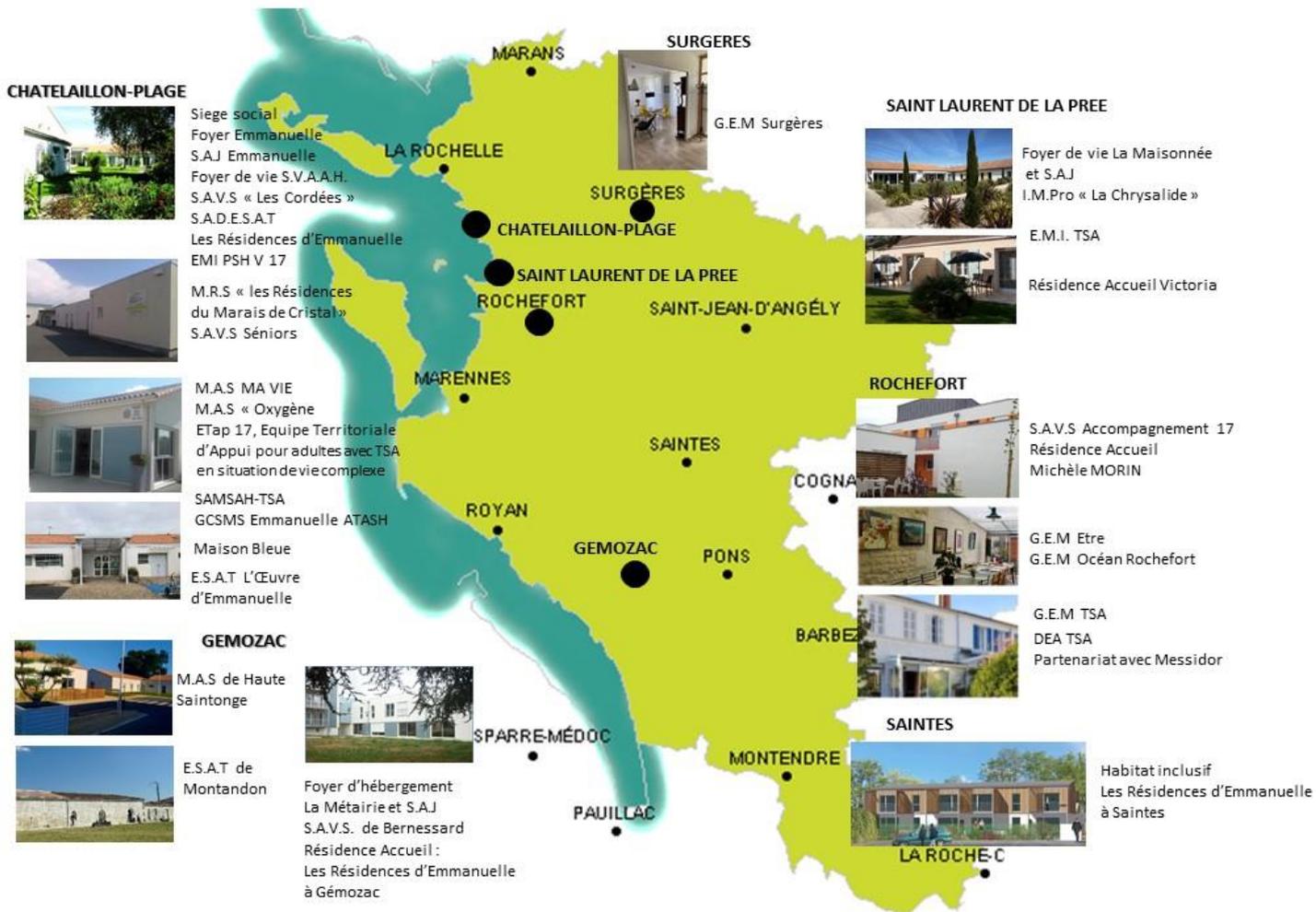
- La liste des personnes qualifiées remplissant la mission mentionnée à l'article L.311-5,
- Le règlement de fonctionnement défini à l'article L.311-7,
- Les données concernant la personne peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :
 - La personne accompagnée a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives la concernant, dans les conditions fixées par la loi du 06 janvier 1978 précitée,
 - Les données médicales sont transmises au médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement ou le service et sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus les personnels sociaux ou soignants autres que ceux relevant du corps médical précité ainsi que le personnel administratif ou représentant des autorités habilitées en vertu de dispositions propres,
 - La communication des documents et données s'effectue également dans le respect des lois et réglementations en vigueur, des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne et selon le cas, dans le respect des mesures prises par l'autorité judiciaire,
 - En cas de contestation ou de réclamation, la possibilité lui est donnée de contacter les personnes habilitées susmentionnées.

S'il y a lieu, les dispositions applicables aux activités exercées à titre libéral, et notamment :

- La faculté de bénéficier de soins au titre de l'activité libérale du praticien de son choix, exprimée par écrit,
- Le droit à une information complète et précise des conséquences de ce choix, notamment en ce qui concerne les honoraires qui pourront être demandés.

Des professionnels experts
au service
des Personnes en Situation de Handicap





Notre implantation territoriale sur le département de la Charente-Maritime